Date de mise en ligne : 6 novembre 2025

CCAS DE VILLENEUVE SAINT GEORGES

SAAD

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EPRD 2025

EXERCICE 2025

Demière mise à jour : février 2024

Ce cadre correspond à la présentation d'une décision modificative (DM) prévue à l'article R. 314-229 du CASF et conforme au modèle figurant à l'annexe 1 bis de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2020 (NOR : SSA42030779A).

Une DM est présentée quand les charges totales augmentent ou diminuent de telle sorte que le total des charges et produits prévisionnels est modifié. Un virement de crédit est un mouvement de compte à compte permettant le financement de charges nouvelles ou plus importantes que celles qui sont prévues à IEPRD exécutoire, par des économies d'un montant identique sur d'autres dépenses prévues au même budget (article R. 314-227 du CASF). Le virement de crédit ne modifie donc pas le total des charges et produits prévisionnels.

Si une DM est présentée, elle est nécessairement du même périmètre que l'EPRD qu'elle modifie.

Points de vigilance :
- Ce fichier est à tétécharger au format .xis.
- L'attention des gestionnaires est appelée sur la complétude et la fiabilité des informations saisles dans les cadres EPRD/DM, afin de sécuriser la procédure d'analyse et maintenir la qualité de la base de données collectée.

Dans un souci d'adaptation permanente aux pratiques et sans préjudice des obligations générales de dépôt de l'EPRD, des ajustements ponctuels peuvent être apportés par rapport aux modèles joints à l'arrêté précité et régularisés ultérieurement par arrêté modificatif.

I.- Quels sont les organismes gestionnaires (OG) concernés par ce cadre ?

- nnaires de tout statut juridique (hors établissements publice de santé) qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD*, que leurs tarifs hébergement soient fixés ou non par le Conseil
- => les OS privés, les établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes (EPSMS), les CCAS et CIAS qui gèrent, à titre exclusif ou non, des établissements/services/activités compris dans le périmètre d'un CPOM "PH-SSIAD-AJA" (article L. 313-12-2" du CASF) signé avant le 1er janvier de l'exercice N (ou conclu au cours de l'exercice N si les parties prenantes ont opté pour une mise en place anticipée de l'EPRD dés l'année de signature du CPOM, conformément aux dispositions de l'erticle 61 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

*ESMS relevant de l'article L. 313-12-2 du CASF : AJA, structures d'hébergement temporaires pour pe

SESSAD, CMPP, CRP, CPO, MAS, FAM, SAMSAH, ESAT, BAPU, landing if anifold sudcial late, SPASAD at SSAD

Si des OG doivent présenter une DM. l'utilisation du présent cadre est requise. Cette DM peut être accompagnée d'un ou plusieurs cadres annexes (TPER etc.), sejon les documents amenés à être modifiés dans le cadre

Les gestionnaires soumis à l'EPCP (établissements publics de santé) doivent se conformer aux règles du code de la santé publique pour toute présentation de DM.

=> Rannel des cas de présentation d'une DM:

A l'initiative du gestionnaire (article R. 314-229 du CASF)

- Pour les établissements publics, l'un des groupes fonctionnels à caractère limitatif est insuffisamment doté et non abondé par un virement de crédit;
- Une dépense engagée sur un compte éventuellement non ou insuffisamment doté au budget approuvé est de nature à bouleverser l'économie générale du budget;
- Les évolutions de l'activité de l'établissement ou du service ou du niveau de ses dépenses sont manifestement incompatibles avec le respect de l'économie générale du budget.

A l'initiative de l'autorité de tarification (article R. 314-230 du CASF)

- La modification, postérieurement à la fixation du tarif, des dotations limitatives, budgets Etat ou collectivités terro
- La prise en compte d'une décision du juge du tarif :
- Lorsque l'affectation du résultat n'est pas conforme aux objectifs du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.
 En application de l'article L. 313-14-2 (récupération de montants sans rapport ou manifestement hors de proportion avec le service rendu ou avec les coûts des établissements ou des services fournissant des prestations comparables en termes de qualité de prise en charge ou d'accompagnement, ou encore non comptabilisés).

L'économie générale du budget est considérée comme bouleversée lorsque, notamment (article R. 314-229 du CASF) :

- 1º La prévision actualisée de la capacité d'autofinancement est insuffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice ;
- 2º La prévision actualisée du prélèvement sur le fonds de roulement excède le fonds de roulement net global disponible au 1er janvier de l'exercice

En l'état actuel de l'interprétation des textes règlementaires à ce sujet, il n'y a donc pas lieu de présenter une DM en cas de modification mineure des prévisions ne remettant pas en cause les grands équilibres financiers, y compris concernant le montant exact des produits de tarification si l'EPRD a été transmis avant les arrêtés de notifications. Cette interprétation peut être amenée à évoluer, notamment en fonction des pratiques et de la montée en charge de la réforme budgétaire et financière.

A noter

- → Les DM doivent être approuvées par les autorités de tarification dans les mêmes conditions que l'EPRD initial (article R. 314-225 du CASF). Le processus de validation est donc identique dans la plateforme de collecte des EPRD. Il n'est en revanche pas nécessaire de créer un nouveau dossier. Le gestionnaire doit en effet se connecter au dossier créé pour le dépôt de l'EPRD initial dans la plateforme et cliquer sur le bouton "Décision modificative" apparaissant à l'écran (dès lors que le dossier initial a bien été validé).
- → La majorité des établissements publics est amenée à déposer des DM en même temps que l'EPRD (nitial. Ce dépôt simultané est possible dans la plateforme de collecte des EPRD.
- → Le gestionnaire peut avoir besoin d'incorporer dans son EPRD et sa DM des comptes de résultat prévisionnels qui ne disposent pas de n° Finess (par ex, toute activité qui justifie que soient connues les conditions particulières d'exploitation avec l'accord des autorités de tarification). Dans ce cas, il convient d'utiliser l'onglet Id_CR_SF (cf. plus bas).

Ce cadre fonctionne sur la base d'un procédé de création automatique des onglets en remplissant le tableau de page de garde nommé « Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD » et en cliquent sur l'icône : + , selon l'ordonnancement suivant :

1) Le Finess juridique (FINESS EJ) doit être saisi dans le champ situé en haut de la page de garde (Champ nommé « N° FINESS (entité juridique) »).

2) Chacun des Finess Etablissement (FINESS ET) relevant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire du Finess EJ renseigné plus haut) et inclus dans le périmètre de l'EPRD, doit être renseigné dans le tableau du bas de la page de garde "Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD"

Dans ce tableau, il convient de saisir une ligne par établissement ou service (nommé ci-après FINESS ET pour plus de simplicité), selon les modalités suivantes : a) 1er FINESS ET

- i) saisie de la première ligne
- in puis clic sur l'ichne *
 iii) l'onglet CRPP (*) relatif au 1er FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ca FINESS ET) et tous les autres onglets communs du cadre ("Synthèse_CRP", "EPRD synthétique", "CAF détaillée", "TFP", "PGFP", "Bilan financier", "Ratios financiers", "Tableau_Rcc" et "Tab_Eng. hors bilan") sont alors automatiqueme

b) 2ème FINESS ET

- i) saisie de la deuxième ligne
- ii) puis clic sur l'icône

iii) l'onglet CRPA (**) relatif au 2ème FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ce FINESS ET) est alors automatiquement généré.

Les champs à saisir obligatoirement sur chaque ligne, pour que les onglets solent effectivement générés, sont

- "N" FINESS Etablissement"
- inte de l'abiligation d'une présentation équilibrée O/N* (cf aide contextuelle sur le choix d'une présentation équilibrée ou pas)
- stat privationne principal (1979 NON SOUMS EQUIL, NºFINESS ET al CRP non southin & l'équillons atrict ou "CRPP SOUMS EQUIL BRE, NºFINESS ET al CRP southin à l'équillons atrict)
- ** CRPA : compte de récultai prévisionnel années en application de l'article R. 314-217 du CASF (CRPA NON SOUMS EQUIL_N'FINESS ET de l'établissement' si CRP non soume à l'équillore strict ou

"CRPA SOUMIS EQUILIBRE_N°FNESS ET al CRP southis à (équilibre stict)

III.- Consignes d'utilisation

Un emploi incorrect ne tenant pas compte des indications ci-dessous peut affecter les fonctionnalités automatiques du cadre, le bon déro nent du dépôt et la performance de la plateforme de collecte de

- Les cellules sur fond jaune sont à complèter manuellement. Les champs grisés sont des cellules verrouillées, qui peuvent contenir des formules de calcul automatique Le cadre normalisé n'est pas compatible avec Libre Office ni Open Office.
- Veuillez ne pas copier ni déplacer le contenu d'une cellule vers une autre cellule ("couper-coller"/"cliquer-glisser"), ces actions pouvent endommager la structure des cadres Excel. Les macros de remplissage automatique des cellules ouvertes à la saisie sont possibles.
- Veuillez ne pas modifier tout élément de mise en page (comme les déplacements, insertions de lignes ou de colonnes).
 Le N° FINESS EJ saisi dans la page de garde doit être le même que le N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.

- Les FINESS ET (Etablissement) saisis dans le tableau de la page de garde doivent impérativement correspondre aux FINESS ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Le déverrouillage du fichier peut impecter la bonne marche des fonctions automatiques et la reconnaissance du fichier lors du dépôt sur la plateforme.

 Ne jamais laisser de liens directs pointant vers des fichiers externes ni de formules dans les cellules ouvertes à la saisie. Ces liaisons entre classeurs ou ces formules génèrent des problèmes de lisibilité pouvant re l'établissement concerné des bases de la CNSA
- All past utilises le caractère « | » : ce caractère est généralement réservé pour des opérations techniques. Son utilisation dans les champs de saisie peut provoquer des dysfonctionnements sur la chaîne Si (traitements data ou autres).

IV - Cas spécifique des activités sans FINESS

Les activités non identifiées par un Finess ET peuvent concerner notamment (liste non exhaustive)

- accueils de jour adossés
- budgets commerciaux des ESAT :
- dotations non affectées (DNA) ;
- modes d'accueil hors hébergement permanent de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les établissements et services accueillant des enfants handicapés ;

Afin de permettre leur intégration technique dans le présent cadre, il convient de saisir l'onglet "ld_CR_SF" seion le même procédé que le tableau de la page de garde décrit en partie II. ci-dessus, afin que les onglets des CRP sans finess soient créés automatiquement

Pour chaque ligne, un identifiant est créé eutomatiquement à partir des données du tableau de l'onglet "id_CR_SF". Les onglets sont créés dans l'ordre de remplissage de ce tableau et sont nommés salon la règle suivante: CRP_SF + n° identifiant.

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet 'Id_CR_SF* selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, PGFP, ratios financiers, etc.). Veillez à bien mettre en cohérence le CRP de l'établissement d'adossement avec le CRP_SF rattaché, en déduisant les charges et produits du CRP_SF des montants indiqués dans le CRP de l'établissement d'adossement.

SI l'EPRD est établi par un organisme commercial pour le compte de plusieurs sociétés gestionnaires d'EHPAD qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce. le fonctionnement du cedre décrit en II. et III. ci-dessus est valable, même si les FINESS ET ne relèvent pas du même FINESS EJ.

Un seul FINESS EJ, parmi les FINESS EJ d'une des sociétés contrôlées ou le FINESS EJ de la société mère, peut être indiqué dans le champ "N° FINESS (entité jundique)* de la page de garde. Le nº FINESS EJ sélectionné est laissé au choix de l'organisme gestionnaire. Le nº FINESS EJ sélectionné devra également être celui qui est indiqué sur la plateforme, dans le dossier de dépôt de l'EPRD

our rappel, sur la plateforme, l'organisme devra, au moment de son dépôt, cocher la case "Société commerciale contrôlée", afin de permettre le choix des FINESS EJ et l'affectation des établissements et services (FINESS ET) relevant de FINESS EJ différents

1 N* FINESS (entité juridique)

=> Indiquer le numéro finess de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public, en tant que personnalité morale titulaire des autorisations. Il doit correspondre au N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.

=> Pour les organismes commerciaux, indiquer celui qui a été sélectionné pour déposer le fichier dans la plateforme

2 Première ligne du tableau de la page de garde

Indiquer le CRP principal (au choix de l'organisme suite à la signature du CPOM)

3 Deuxième ligne et lignes suivantes du tableau de la page de garde

=> Indiquer les CRP annexes

4 Icônes du tableau de la page de garde

=> crée les onglets correspondants salon le procédé décrit dans le "LISEZ-MOI".

=> supprime une ligne du tableau (en se plaçant sur la ligne dont la suppression est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur "-").

=> modifie une saisie de nº FINESS ET déjà enregistrée (en se plaçant sur la ligne dont la modification est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur l'icône). 1 Les autres champs peuvent être modifiés à l'aide des menus déroulants excepté l'item "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N". En cas de modification souhaitée de ce dernier, il est nécessaire de supprimer la ligne pour en recommencer une autre.

5 N* FINESS Etablissement

=> Indiquer le n° FINESS de l'établissement, du service ou de l'activité (relevant nécessairement du finess juridique indiqué plus haut, hors organismes commerciaux). Les Finess ET saisis dans le tableau de la page de garde doivent être identiques aux N° Finess ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.

6 ESSMS relevant du périmètre du CPOM

=> Champ à renseigner après signature du CPOM, le périmètre de l'EPRD pouvant être plus large que celui du CPOM

=> NON : EHPAD + établissement, service ou activité dont les règles de fixation pluriannuelle du budget sont définies dans le CPOM (qu'ils soient sous compétence ARS exclusive, CD exclusive ou conjointe ARS/CD).

=> OUI : établissements, service ou activité non inclus dans le volet financier du CPOM + ESMS sous la compétence tarifaire du préfet. EHPAD non concernés.

8 Dénomination du CRP sans n° FINESS

=> Donner un titre explicite : par exemple nom du site et structure de rattachement

=> Saisir le nº FINESS de l'établissement, service ou activité auquel le budget est adossé (ESAT, AJ per ex.).
=> Sans structure d'adossement, saisir le nº FINESS ET de son choix, parmi caux gérés par l'entité juridique, afin de le rattacher à une structure identifiée au sein du périmètre. Il est préconisé de ne pas changer le nº FINESS de rattachement d'une année sur l'autre

Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

Conformément aux conventions générales comptables et afin de ne pas fausser la présentation des ratios financiers, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat doivent être enregistrées au compte 777 dans les produits exceptionnels des comptes de résultat du cadre DM.

Participations et créances rattachées à des participations

En cas de cession de titres de participations, l'écriture de sortie est constatée au compte 675 Valeur comptable des éléments d'actif cèdés. Ce poste étant déjà pris en compte dans la CAF (lignes « Capacité d'autofinancement » du tableau de financement), il n'y a pas lieu d'ajouter une ligne spécifique « Participations et créances rattachées à des participations » dans la partie Ressources du tableau de financement prévisionnel (TFP).

Le prix de cession quant à lui est constaté au compte 775. Son montant est neutralisé dans le calcul de la CAF; il est donc repris dans la ligne « Produits des cessions d'éléments d'actif » de la partie Ressources du TFP. rtie Ressources

Charges exceptionnelles décaissables

=> Par défaut, comptes 671, 673 et 678 ; à ajuster/complèter le cas échéant (avec mention dans le rapport budgétaire et financier).

Remboursements des emprunts antérieurs (part capital)

Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés antérieurement au début du plan d'investissement (tendance morte).

Remboursements des emprunts prévus au plan (part capital)

Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés dans le cadre du plan d'investissement en cours

Immobilisations corporelles et incorporelles en cours

Saisir les comptes 23 sauf c/235

Part Investissement PPP

Saisir les comptes 235

Reprises de résultats

Information utile essentiellement pour la période de transition de l'environnement "BP" vers l'environnement "EPRD". Les résultats repris antérieurement dans le cadre de la tarification n'impactent pas le montant constaté complablement des charges et des produits. Il s'agit de décisions strictement tarifaires. C'est pourquoi ils ne sont pas intégrés dans les calculs consolidés du présent fichier.

Taux d'endettement

Dette rapportée au montant total des financements de long terme du FRI et non au total des financements de long te

Vétusté des immobilisations

En l'état actuel du cadre, les comptes 23 ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du dénominateur des taux de vétusté.

Reprise à l'Investissement des réserves de couverture du BFR

La somme des montants inscrits en D85 et D86 doit être égale au montant inscrit en D51

Affectation des résultats à l'investissement

En plus des affectations de résultat au compte 10682, inclure celles éventuellement inscrites au compte 10683 (« Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM prévu à l'article R314-43-1 du CASF »)

Frais de siège

Les frais de siège autorisés sont à intégrer dans les CRP des établissements et services et à détailler dans le tableau de répartition des charges communes (onglet "Tableau_Rcc" avac leur clef de répartition), conformément à l'article R 314-215 du CASF. En l'état de la réglementation, il n'existe pas de CRP spécifique à un siège ou un service commun.

Produits de la tarification

rendre en compte les demières notifications budgétaires des autorités de tarification. Le cas échéant, les prévisions de l'exercice N peuvent intégrer des montants qui n'auraient pas encore été notifiés, mais cette inscription ne vaut pas engagement de l'autorité de tarification à attribuer ces financements (article R. 314-210 du CASF)

CRP soumis à l'équilibre strict

Pour les ESMS soumis à l'équilibre strict, les lignes "TOTAL GENERAL" des charges et des produits pour chaque CRP doivent être égales (en incluant le cas échéant les reprises de résultats antérieurs et les amortissements comptables excédentaires différés). Ces mêmes règles d'équilibre doivent être respectées pour chaque CRP_PGFP sur toute la période du plan.

Cohérence TFP/PGFP/FDR

L'objectif du tableau de financement est de retracer la formation du fonds de roulement d'investissement. Il n'existe donc pas une stricte équivalence entre le fonds de roulement du tableau de financement et celui de l'onglet "Bilan financier". La différence de périmètre est constituée principalement par les comptes de liaison stables de trésorerie pour les ESSMS privés, les autres mouvements liés au FRE étant par construction into à la CAF. C'est pourquoi, pour les ESSMS privés, les mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie sont réintégrés dans la variation du fonds de roulement présentée dans l'onglet "EPRD

Fronds associatifs, apports, dotations of reserves
Les réserves (comptes 106) sont, par convention, exclues des ressources et emplois stables du TFP, dans la mesure où les mouvements affectant ces comptes sont normalement sans impact sur la variation annuelle du FRNG.
FRNG.

E Comptes de Iliaison trésororie (stable)

Le TFP ne retrace que les opérations relative à l'investissement et se limite donc aux comptes de liaison investissement, tandis que le PGFP intègre en plus les emplois et ressources stables d'exploite.

Ratios de rotation des déttes fournisseurs

La méthodologie de calcul retenue dans le cadre normalisé ne prend pas en compte la TVA sur les achats, compte tenu de la diversité des régimes applicables.

Contrôle de la variation du fonds de roulement et de la trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Financements à court terme
Correspond à la variation de la trésorerie passive (lignes de trésorerie, intérêts courus non échus, concours bancaires courants, fonds des majeurs protégés, dettes fournisseurs d'immobilisations, compte de liaison trésorerie, etc.).

Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie. Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique et le PGFP. Les données de l'EPRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1. Si le FRI présente un écart entre l'onglet "PGFP" et l'onglet "Bilan financier", cela peut provenir du montant des emprunts saisis dans le TFP, qui ne doit pas contenir les intérêts courus non échus (compte 1688).

Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un en au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie (ligne "Autres"). Cela permet une homogénétié des emprunts entre l'EPRD synthétique, le PGFP et le bilan financier. Les données de l'EPRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1.

Emprunts et dettes assimilées

Uniquement les emprunts et dettes assimilées à plus d'un an. Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie

Annulations de mandats sur exercices clos

Le ligne 070 de l'onglet "TFP" concerne les ennulations de dépenses d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 773 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer eu TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au crédit du compte d'exécution débité à l'origine et au débit du compte 46721 « Débiteurs divers » si le mandat initial a été payé ou du compte de reste à payer où figure le mandat, dans le cas contraire ultérieurement.

Annulation de titres sur exercices clos

La ligne 071 de l'origiet "TFP" concerne les annulations de recettes d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 673 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP, cohérence avec le bilan est assurée per le traitement comptable de ces annulations, imputées au débit du compte d'exécution crédité à l'origine et au crédit du compte débiteurs si le titre figure en restes à recouvri du compte 47141 « recettes perçues en excédent à réimputer » dans le cas contraire.

Mouvements des comptes de liaison stables de trésorerie

De tableau retrace la variation nette des comptes de liaison trésorerie (stable) renseignés au bilan financier entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025.

Poste "Autres" des augmentations des financements stables d'investissement (FRI) ESSMS privés uniquement : inclure notamment les dépôts et cautionnements reçus (c/165) et et les dettes rattachées à des participations (c/17).

Poste "Autres" des diminutions de financements stables d'investissement (FRI)

ESSMS privés uniquement : inclure notamment les remboursaments des dépôts et cautionnements reçus (c/165) et des dettes rattachées à des participations (c/17)

Données complémentaires sur les comptes 165 (ESSMS publics) et 169

Pour les ESSMS privés, le montant du compte 165 est déjà exclu du périmètre des emprunts pris en compte pour le calcul du taux d'endettement et de la durée apparente de la dette. Inclure uniquement le montant du

Evolution de la trésorerie en jours sur la durée du PGFP (N-1 à N+6)

- Exercice N-1 : dans un souci de simplification, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat consolidés moins les charges non décaissables du bloc 'CRP' consolidés' du plan, sans autre retraitement.

 Exercices N à N+6 : en l'absence de projections relatives aux charges non décaissables, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat prévisionnels du PGFP.

A la différence du taux de CAF calculé dans l'onglet "Ratios_financiers", le taux de CAF de l'exercice N calculé dans le PGFP rapporte la CAF au total des produits, sans retraitement des comptes d'atténuation de charges (c/803, 809 à 829, 8419 à 8489 et 8811), ni réincorporation des comptes 709 et 713 inscrits dans les charges. Ce choix est motivé par un souci de présentation homogène et de meilleure comparabilité avec les projections des exercices N+1 à N+6, qui n'intègrent pas de retraitements particuliers liés aux comptes précités.

PGFP - Projection du montant cumulé des financements stables du FRI

Sur la période N+1/N+6, la formule ne peut être autant affinée que sur la période N-1/N, pouvant occasionner une légère différence de périmètre, de manière marginale. En effet, certains paramètres ne peuvent pas être

- les éventuelles prévisions de dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations, comprises dans les augmentations des financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N.
- les éventuelles prévisions de reprises sur dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles comprises dans les balsses de financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N.

N'FINESS (entité juridique): COGNE DE VILLEIEUVE SAINT GEORGES Statuté produce: Etta & Confamilie à divincit de la presonne habilitée à l'Année le Maint de la finite de l'Informe et 1990 VILLEIEUVE SAINT GEORGES. Fax:		Exercice :	2025									
Statut de ferrité juridique : Statut de ferrité juridique : Etat & Col Tenti Fax: Fax:	•	N° FINESS (entité juridique) :	940028632									
Statut de l'entrité juridique: Adresses: 1 déphone: Fax: Emi 2 Contraction 9 trac de la marme - 94190 VILLENELIVE SAINT GEORGES Téléphone: Fax: Emi 2 Contraction 9 trac de la marme - 94190 VILLENELIVE SAINT GEORGES. Présidente du CONAS, Kristelle NIASME Périnde d'Observation (Janvier 2025 à 2025): Etablissements et services relevant du périntère de l'EPRD Etablissements et services relevant du périntère a l'EPRD Etablissements et services relevant du périntère de		Organisme gestionnaire :	CCAS DE VILLENEUVE SAINT GEORGE	S								
Addresse: Telephone: Fax: Enail: Fig. 1 Nom et qualité de la personne habilitée à l'année Vollaneuve-Saint-Georges, Présidente du CCAS, Kristelle NIASME Nom et qualité de la personne habilitée à l'année Vollaneuve-Saint-Georges, Présidente du CCAS, Kristelle NIASME Nom et qualité de la personne habilitée à l'année Vollaneuve-Saint-Georges, Présidente du CCAS, Kristelle NIASME Nom et qualité de la personne habilitée à l'année Vollaneuve-Saint-Georges, Présidente du CCAS, Kristelle NIASME Nom et qualitée de la personne habilitée à l'année Vollaneuve-Saint-Georges, Présidente du CCAS, Kristelle NIASME Bair de défent du contrat pluriannel Cobjectifs et de Contration collective majoritaire de l'EPRD Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD Etablissements et converte président s'ateritée de l'EPRD Etablissements et converte président s'ateritée de l'EPRD Etablissements et converte président s'ateritée de l'EPRD Etablissement du confertive majoritaire de travail. Etablissement du cCAS, Kristelle NIASME Coppositée de l'EPRD Etablissement du confertive majoritaire de l'EPRD Etablissement du cCAS, Kristell		Statut de l'entité juridique :	Etat & Col. Territ.									
Telephone: Fax: Emai: Non required by personne habilities a contract pluriamused for the following sets of t		Adresse:	9 rue de la mame - 94190 VILLENEUVE S	SAINT GEORGES	(0)							
Email: Nom et qualité de la personne habilitée à l'annual de la personne habilitée à l'annual de la personne habilitée à l'annual d'objectifé et de l'annual d'annual		Téléphone :										
Email: When et qualitée de personne habilitée à Nume Le Mair de Villeneuve-Saint-Georges, Présidente du CCAS, Kristelle NIASME Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectits et de NY FINESS Férided d'observation (lanvier 2025 à 2025): Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD SAAD SAAD SAAD Convention collective majoritaire de travail: SAAD Convention collective majoritaire de travail: SAAD SA		Fax:										
Nom et qualité de la personne habilitée à même de l'allereuve-Saint-Gaorges, Présidente du CCAS, Kristelle NIASME Période d'observation (Janvier 2026 à 2025): Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD SAAD SAAD Convention collective majoritaire de travail: Etablissements et services Adresses Adresses Adresses Capacité Adresses Adre		Email:										
Date defiet du contrat pluriamuel d'objectifs et de contrat pluriamuel d'objectifs et de contrat pluriamuel d'objectifs et de l'Artosone montrat pluriamuel d'objectifs et de l'EPRD Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD Adresses Adre		Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :	Mme Le Mair de Villeneuve-Saint-Georges	s, Présidente du (CCAS, Kristelli	e NIASME						
Fetiode d'observation (Janvier 2025 à 2025) : Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD Etablissements et services pervices provinces provinces relevant du périmètre de l'EPRD Etablissements et services provinces		Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	01/10/2020									
Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD Adresses Etablissements et services Etablissements et services Etablissements et services Adresses Ad		Période d'observation (Janvier 2025 à 2025) :										
SAAD Convention collective majoritaire de travail: (1.3 Signification incincione) principal (1.3 Signification incincione) principal (1.3 Signification) p		Etablissements et services relevant du périmètre c	de l'EPRD									
SAAD SAAD Convention collective majoritaire de travail: (1) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (12) SAAD Convention collective majoritaire de travail: (2) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (12) SAAD Convention collective majoritaire de travail: (3) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (12) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (12) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (na spálciation de raticle (13) Sage pape de results prévisionnel armose (13) Sage pape de results prévisionnel armose (13) Sage pape de results prévisionnel armose (14) Sage p				3				1		3		3
SAAD SAAD Convention collective majoritaire de travail: Convention collective majoritaire de travail: (**Application**)		Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablisse-ment (*)		Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP principal/ annexe	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
The state of the s	3	STEEL STATE OF THE	9 rue de la mame 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGE	940028632	SAAD			20		Oui		Non
The state of the s	3								H			
Convention collective majoritaire de travail: ap RODA ap RODA (1) DE CONVENTION COLLECTIVE Majoritaire de travail: (1) DE CONVENTION COLLECTIVE MAJORITAIRE MA	3	 -										
(1) 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.		Accu 094-2 Date	onvention collective majoritaire de travail:									
(**) Ground of the result previousment principal (**) Cross (**) C		p 9.9% (7) 200 Per PESSMS ou, pour les établissements publics, de l'activité.										
		("50 Septie de résultat prévisionnel principal ("50 Septie de résultat prévisionnel annexe (en application de l'article R. 314-21;	7 du CASF)									
		04-DE 2025										
04-DE 2025												
04-DE 2025												

elevant du périmètre de l'EPRD **INESS Adresse Caractères spéciaux, tirets, accents).	elevant du périmètre de l'EPRD **INESS** Adresse Adresse	elevant du périmètre de l'EPRD Adresse Adresse Catégorie ères (sans caractères spéciaux, tirets, accents).	(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caract Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.	+	Identifiant (*) Dénomination du C	•	te des activités sans FINESS Etablis	
Adresse Ca	Adresse Catégorie	Adresse Categorie Capacité autorisée	nant 6 caractères (sans caractères spé quilibre strict.		RP sans n° FINESS		ssement relevant du périmètr	
	alégonie alégonie	Capacité autorisée	iciaux, tirets, accents).		Adresse	A	e de l'EPRD	entification des activites sans i
		Capacité autorisée			Catégorie			
	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)				CRP relevant du périmètre du CPOM O/N			
Amplitude d'ouverture sur c l'année (en jours)	Amplitude CRP relevant d'ouverture sur l'année (en CPOM jours) O/N	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N			rattachement régetion	0		

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
Comptes de résultat prévisionnel		
ESSMS 1	CRPP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1	Page à
ESSMS 3	CRPA_2	Page à
ESSMS	CRPA	Page à
Synthèse des CRP	Synthèse_CRP	Page à
EPRD synthétique	EPRD synthétique	Page
CAF détaillée	CAF_détaillée	Page
Tableau de financement prévisionnel	TFP	Page
Projection des comptes de résultat prévisionnels		Page à
ESSMS 1	CRPP_PGFP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1 PGFP	Page à
ESSMS 3	CRPA_2 PGFP	Page à
ESSMS	CRPA PGFP	Page à
Plan global de financement pluriannuel	PGFP	Page à
Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1	Bilan financier	Page à
Ratios d'analyse financière	Ratios_financiers	Page
Tableau de répartition des charges communes et opérations		
<u>faites en commun</u>	Tableau Rcc	Page
Engagements hors bilan	Tab_Eng. hors bilan	Page

aison sociale :	SAAD			
NESS ET:	940026632			
Compte de résultat prévisionnel principal/annexe	non soumis à l'ol	bligation d'équi	libre	ANTE OF THE
GROUPE I: CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercic 2025
TS	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (
2/ Achats stockés et variation des stocks				0.0
Achats non stockés de matières et fournitures	800,00 €			800.0
Achats de marchandises Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,0
Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0.0
A STATE OF THE STA				
ICES EXTERIEURS Sous-tratance: prestations à caractère médical				0.0
Sous-tratance: prestations à caractère médico-social				0.0
Sous-tratance prestations a caractere medico-social Sous-tratance autres prestations de service				0.0
ES SERVICES EXTERIEURS				
	1			
Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)				0,0
Transports d'usagers				0,0
Déplacements, missions et réceptions	100,00 €			100.0
Frais postaux et frais de télécommunications	6 600,00 €			6 600,0
Prestations de bianchissage à l'extérieur				0,0
Prestations d'alimentation à l'extérieur Prestations de nettoyage à l'extérieur				0,0
Prestations de nettovage à l'extérieur Prestations d'informatique à l'extérieur				0,0
A CONTROL OF THE PROPERTY OF T				
Divers - Remboursements de frais et autres				0,1
TOTAL GROUPE I	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,0
GROUPE II: CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercic 2025
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) =
Personnel extérieur à l'établissement			-	0,0
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				0.0
impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,0
impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	12 170.00 €			12 170.0
Rémunérations du personnel non médical	462 820.00 €		-30 000,00 €	432 820.0
Rémunérations du personnel médical				0,
Rémunération du personnel handicapé	20 510 20 6			0.
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	99 540.00 €			99 540.
Personnes handicacées				0,0
Autres charges sociales Autres charges de personnel				0.0
Contract man date that becomes	574 530,00 €	0,00 €	-30 000,00 €	544 530.0
TOTAL GROUPE II				

	GROUPE III ; CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2025
612	Redevances de crédit-ball	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
613 614	Locations Charges locatives et de copropriété			-	0.00
615 616	Entretien et réparations Primes d'assurances	6 500,00 €			6 500,00 (0,00 (
617 618	Etudes at recherches Divers	2 800,00 €	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00
623	Information, publications, relations publiques	2 800,00 e	0,00 €		0.00
627 835	Services bancaires et assimilés Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0,00
637 ALTER	Autres impôts (axes et versements assimilés (autres organismes) ES CHARGES DE GESTION COURANTE				0,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires				0,00
653 654	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00 €		-937,07 €	0,00 62,93
655 857	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Subventions				0,00
Ø 658	Charges diverses de gestion courante	12,00 €			12,00
CHAR 66	GES FINANCIERES Charges financières			F = =	0,00
	GES EXCEPTIONNELLES				
671 673	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	2 500,00 €		107 726,78 €	0,00
675 678	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés Autres charges exceptionnelles				0,00
DOTA	TIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAG	SEMENTS			
6811 6812	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00
6815 6816	Dotations aux provisions des charges d'exploitation Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporalles et corporalles				0.00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants				0,00
686 6871	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS	777			0,00
68746 68748	privés) Autres dotations aux provisions réglementées	X			0,00
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles				0,00
689 68921	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés) Reports en fonds dédiés à l'Investissement sur concours publics des entités				0,00
	gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés) Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires				
68922	d ESSMS (ESSMS privés)				0,00
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00
	TOTAL GROUPE III	12 812,00 €	0,00 €	113 789,71 €	126 601,71
	TOTAL DES CHARGES	594 842,00 €	0,00 €	83 789,71 €	678 631,71
	EXCEDENT PREVISIONNEL	0,00 €			0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	594 842,00 €			678 631,71
	PRINCIPALIANNEXE	357 572,00 0			510.001,11
Présen	tation des produits :	Dernier EPRD	Stell Sul		
0	GROUPE I: PRODUITS DE LA TARIFICATION	exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2025
731	Produits à la charge de l'assurance maiadie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et	(// I	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
731224	c/73121321				
731213 732	2 Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF. Produits à la charge de l'Etat				0,00
					0.00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	218 500,00 €	TI SKI TAIA	107 726,78 €	326 226,78
733 733222 734	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Priduits à la charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	218 500,00 € 86 500,00 €	11/5	107 726,78 €	328 226,78 0,00 86 500,00
733 733222	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			107 726,78 €	328 226,78 0,00 86 500,00 0,00
733 733222 734 7351 7352 7353	Produita à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 242-4 du CASF Produita à la charge de (usager (hors EHPAD) Produita de SHPAD à la charge de (rissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge du fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge du fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fiusager Produits des EHPAD à la charge de fiusager			107 726,78 €	328 226,78 0,00 88 500,00 0,00 0,00
733 733222 734 7351 7352	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 242-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiadie Produits des EHPAD à la charge du département			107 726,78 €	328 226,78 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00
733 733222 734 7351 7352 7353 7358	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au litré des dispositions de l'article L 242-4 du CASF Produits à la charge de (usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiadie Produits des EHPAD à la charge du département Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge de flusager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	86 500,00 €	0,00€		328 226,78 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 000,00
733 733222 734 7351 7352 7353 7358	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au litré des dispositions de l'article L424-4 to CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiadie Produits des EHPAD à la charge du département Produits des EHPAD à la charge du département Produits des EHPAD à la charge du disposition de l'article de l'assurance Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits de l'EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits de la charge d'autres financeurs	86 500,00 € 15 000,00 €	0,00 €		328 226,78 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 000,00
733 733222 734 7351 7352 7353 7358	Produits à la charge du département (hors EHPAD) fautres que c/733222) Prise en charge au litré des dispositions de l'article (242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiadie Produits des EHPAD à la charge du département Produits des EHPAD à la charge de l'assager Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	86 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire	Virement de	107 726,78 € Decision	328 228, 78 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 000,00 427 726,78 Total Exercice
733 733222 734 7351 7352 7353 7358 738	Produits à la charge du département (hors EHPAD) fautres que c/733222) Prise en charge au litté des dispositions de l'article (242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SEHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge du département Produits des EHPAD à la charge du département Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	86 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	328 229, 78 328 229, 78 38 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 000,00 427 726,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4)
733 733222 734 7351 7352 7353 7358 738	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 242-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	86 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	320 220,78 0,00 89 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 900,00 427 728,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00
733 733222 734 7351 7352 7353 7358 738	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 424-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SEHPAD à la charge de l'assurance maiadle Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiadle Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Profuits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Participations des personnes handicapées prévues su 4° ainéa de l'article L. 242-4 du CASF	86 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	392 229.78 0.00 86 500.00 0.00 0.00 0.00 0.00 15 500.09 427 728,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0.00 0.00
733 733222 734 7351 7352 7353 7358 738 70 70 70821 70822 70823 71	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT Production stockée	86 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	322 229.78 0.00 85 500.00 0.00 0.00 0.00 0.00 15 000.00 427 728,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0.00 0.00 0.00
733 733222 734 7351 7352 7353 7358 738 70 70 70821 70822 70823 71 72	Produits à la charge du département (hors EHPAD) fautres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfats journaliers Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	86 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	322 226.78 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 1,000 15 000,00 427 728,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 733222 734 7351 7352 7353 7358 738 70 70 70 70821 70822 70823 71	Produits à la charge du département (hors EHPAD) fautres que c/733222) Prise en charge au litré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits à la charge de flusager (hors EHPAD) Produits de BEHPAD à la charge de fissurance maistile Produits des EHPAD à la charge de fissurance maistile Produits des EHPAD à la charge d'abortement Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfats tournaliers Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT Production stockée	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	322 229.78 0,00 89 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 500,00 427 726,78 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 7332222 734 7351 7352 7353 7358 738 70 70 70821 70822 70823 71 72 74 75 603 609	Produits à la charge du département (hors EHPAD) fautres que c/733222) Prise en charge au litré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits de EHPAD à la charge de l'assurance maistile Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maistile Produits des EHPAD à la charge d'adoptement Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfats tournaliers Participations des personnes handicapées prévues au 4º alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production sinchée Production imméditée Subventions d'exploitation et participations Subventions d'exploitation et participations Subventions d'exploitation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en rocettes)	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	322 229.78 0,00 89 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 500,00 427 726,78 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 733222 734 7351 7352 7353 7358 738 70 70 70821 70822 70823 71 72 74 75 603 609 619 629	Produits à la charge du département (hors EHPAD) fautres que c/733222) Prise en charge au litré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits de EHPAD à la charge de l'assurance maiatle Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiatle Produits des EHPAD à la charge de l'assurance Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfats tournaliers Participations des personnes handicapées prévues au 4* alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Producton stockée Producton stockée Producton stockée Producton stockée Subventions d'exploitation et participations Subventions d'exploitation et participations Autres produits de aestion ourante Variation des stocks (en rocettes) Rabais, remisse d'instornes obtenus sur achuts Rabais, remisse d'instornes obtenus sur achuts services extérieurs	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	322 229.78 0,00 89 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 500,00 427 726,78 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 733222 734 7351 7352 7353 7358 738 70 70 70821 70822 70823 71 72 74 603 609 619	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 242-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits de SHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations sux frais de repas et de transport dans les ESAT Production immobilisée Subventions d'assolutation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en recetteus) Rabeis, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	322 229.78 0.90 89 500,00 0.00 0.00 0.00 0.00 15 000,00 427 728,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.
733 733222 734 7351 7352 7352 7352 7358 738 738 70 70 70821 70823 71 72 74 603 609 86419 8629 86439	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/73322) Prise en charge au titre des dispositions de farticle L 424-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées sutérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel modificial Remboursements sur rémunérations de personnel modificial Remboursements sur rémunérations de personnel médical	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	32 229.78 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 500,00 427 729,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 734 7352 7351 7352 7353 7352 7353 7358 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/73322) Prise en charge au titre des dispositions de farticle L 424-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SHPAD à la charge de fusager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Subventions d'avaitant des d'avaitant des d'avaitant des sotois (en rocettes) Rabes, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel modificial Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations du personnel modificial Remboursements sur rémunérations du personnel médical	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	32 229.78 0.00 88 500.00 0.00 0.00 0.00 0.00 15 000.00 15 000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0
733 734 735 735 735 735 735 735 735 735 738 70 70821 70823 70823 71 72 70823 74 74 74 75 603 609 6419 6429 6439 6439	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au litré des dispositions de l'article L 424-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits de SEHPAD à la charge de l'assurance maiatie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiatie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits de LATERAD à la charge d'autres financeurs Produits de LATERAD à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS à L'EXPLOITATION Produits (autres que forfatts journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfatts journaliers et participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF. Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF. Production inmobilisée Sudventions d'exiolatation et participations Autres produits de cestion ocurante Variation des biciss (en rocettes) Rabeis, remises et ristournes obtenus sur archets Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations de personnel médical Remboursements sur rémunérations de personnel handicales	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative	322 229.78 0.00 89 500,00 0.00 0.00 0.00 0.00 15000,00 427 726,78 (1)+(2)+(3) = (4) 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.
733 733 734 7351 7352 7351 7352 7353 7353 7358 738 70 70821 70822 70823 71 70822 70823 71 72 74 75 603 609 619 6489 6489	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au litré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits de EHPAD à la charge de l'assurance maiatie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiatie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiatie Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits de EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfats journaliers Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfats journaliers Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfats journaliers Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicapées prévues au 4° ainée de l'article L. 242-4 du CASF Produiton inmobilisée Subventions d'exploitation et participations Subventions d'exploitation et participations Autres produits de destion courante Variation des stocis (en recettes) Rabeis, remisse et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remisse et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations de personnel medical Remboursements sur rémunérations de personnel médical Remboursements sur rémunérations de personnel médical Remboursements ur rémunérations de personnel médical Remboursements sur rémunérations de personnel médical Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1)	Virement de crédits	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937.07 €	322 229.78 0,00 89 500,00 0,00 0,00 0,00 15000,00 427 726,78 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 733 734 7351 7352 7351 7352 7353 7353 7358 738 70 70821 70822 70823 71 70822 70823 71 72 74 75 603 609 619 6489 6489	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au litré des dispositions de l'article L 424-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits de SEHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge d'advance maisdie Produits des EHPAD à la charge d'advance (Produits des EHPAD) à la charge d'advance (Produits des EHPAD à la charge d'advance (Produits des EHPAD à la charge d'advance (Produits à l'advance (Produits au l'advance (Produits (Pro	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12.00 €	Virement de crédits (2)	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937.07 €	322 229.78 0,00 89 500,00 0,00 0,00 0,00 15000,00 427 726,78 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 733 734 7351 7352 7351 7352 7353 7353 7358 738 70 70821 70822 70823 71 70822 70823 71 72 74 75 603 609 619 6489 6489	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titré des dispositions de l'article L 424-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SEHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations de fait field et fait field et forfaits journaliers et forfaits journaliers Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Subventions d'essolutation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocs d'essolutation et participations Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres exérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres exérieurs Remboursements sur d'empartaitons de personnes handicades Remboursements sur d'empartaitons de se deurité sociée de de prévoyance et sur autres charges sociales Intérêts des empunts et deurites occides de de prévoyance et sur autres charges sociales Intérêts des empunts et deurites occides de de prévoyance et sur autres charges sociales Intérêts des empunts et deurites oc	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12.00 €	Virement de crédits (2)	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937.07 €	322 229.78 0,00 89 500,00 0,00 0,00 0,00 15000,00 427 726,78 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 733 734 7351 7352 7351 7352 7353 7353 7358 738 70 70821 70822 70823 71 70822 70823 71 72 74 75 603 609 619 6489 6489	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/73322) Prise en charge au titre des dispositions de farticle L 424-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicaptes prévises et fait fundament de repose et de transport dans les ESAT Production immobilisée Subventions d'acubitation et participations Autres produits de cestion courante Variation des stocks (en rocettes) Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Reboursements sur demunérations du personnel mon médical Remboursements sur demunérations des personnel mon médical Remboursements sur demunérat	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	322 229.78
733 733 734 7351 7352 7351 7352 7353 7353 7358 738 70 70821 70822 70823 71 70822 70823 71 72 74 75 603 609 619 6489 6489	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titré des dispositions de l'article L 424-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SEHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations de fait field et fi	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12.00 €	Virement de crédits (2) 0,00 €	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision	322 229.78 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 15 5000,00 427 726,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 7337 7357 7357 7357 7353 7353 7353	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titré des dispositions de farticle L 424-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs [TOTAL GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicaptes prévues au 4° alinéa de l'article L 242-4 du CASF Participations des personnes handicaptes prévues au 4° alinéa de l'article L 242-4 du CASF Production immobilisée Subvention d'assolitation et participations Autres produits de cestion courante Variation des sictois (en recettes) Rabes, remises et ristournes colterus sur acreties extérieurs Rabes, remises et ristournes colterus sur acreties extérieurs Rabes, remises et ristournes colterus sur acreties extérieurs Reboursements sur d'enundrations du personne mon médical Remboursements sur d'enundrations de personnes mon médical Remboursements sur d'enund	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	322 229.78 9 0,90 9,90 9,90 0,90 0,90 15 090,90 15 090,90 15 090,90 15 090,90 0,90 0,90 0,90 0,90 0,90 0,90 0,
733 7337 7351 7351 7351 7352 7353 7353 7353 7358 70 70 70521 70623 71 72 72 76 603 609 6459 6459 6469 68611	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 424-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits de SHPAD à la charge de l'assurance maiadle Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maiadle Produits des EHPAD à la charge de dispositions de l'article de l'assurance Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE I: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Subventions d'exclustation et participations Autres produits de cestion courante Variation des avesoitation et participations Autres produits de cestion courante Variation des stocks (en necettes) Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achats. Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achats. Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achats. Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achates. Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon déclai Remboursements sur rémunérations des personnel mon déclai Remboursements sur rémunérations du personnel mon déclai Rembours	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	322 267.8 4 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 500,00 15 500,00 1728,78 4 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 733 735 735 735 735 735 735 735 735	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SEHRAD à la charge de fusager Produits des EHRAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHRAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations su 4 "ainéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4" ainéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4" ainéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Subvention d'avention des responses et de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Subvention d'avention des responses et de l'article L. 242-4 du CASF Rabeis, remisses et ristournes obtenus sur achats Rabeis, remisses et ris	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	322 229.78 0.90 88 500.00 0.90 0.00 0.00 0.00 15 5000.00 427 726,78 40 70tal Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.
733 7777 733 7352 7352 7352 7352 7352 73	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SHPAD à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de fusager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs Produits à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Subventions d'excludation et participations Autres produits de cestion courante Variation des avesiolation et participations Autres produits de cestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabeis, remises et ristournes obtenus sur archats Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel medicial Remboursements sur rémunérations du personnel medicial Remboursements sur rémunérations des personnel medicial Remboursements sur rémunérations du personnel medicial Remboursements sur rémunérations du personnel medicial Remboursements sur rémunérations des personnel medicial Remboursements sur rémunérations d	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	322 229.78 0.90 88 500.00 0.90 0.00 0.00 0.00 0.00 15 000.00 1427 726,78 427 726,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.
733 733222 734 7357 7357 7357 7353 7358 70 70 70521 70623 70623 71 72 70 70623 71 72 74 74 76 603 609 6459 6459 6459 6459 6459 6459 6459 645	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de dispositions de l'active de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfaits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicaptes prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Broduits de destion courante Variation des soticis (en rocettes) Subventions d'activités de destion courante Variation des soticis (en rocettes) Rabais, remises et ristournes obtenus sur achtats. Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur demundrations du personnes mon médical Remboursements sur demundrations d	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	322 267, 78 (9, 0, 0) (9, 0, 0) (9, 0
733 733222 734 7351 7351 7352 7353 7353 7353 7358 70 70 70821 70823 717 72 71 72 8489 8489 86811 78 78 878 86817 775 777 778	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/73322) Prise en charge au titre des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits de la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicaptes prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicaptes prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Subvention d'activité repaire de repas et de transport dans les ESAT Production immobilisée Subvention d'activitée de repas et de transport dans les ESAT Production immobilisée Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres extérieurs Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations du personnel medical Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	322 267, 78 (9, 0, 0) (9, 0, 0) (9, 0
733 733222 734 7351 7352 7353 7353 7353 7353 7358 700 70022 70023 70023 70023 717 72 70031 717 72 717 72 8469 8611 78 78 776 777 777 777 777 777 777 777 7	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/73322) Prise en charge au titré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfaits journaliers Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits alors de repos et de transport dans les ESAT Produits nischtés de repos et de transport dans les ESAT Produits nischtés de repos et de transport dans les ESAT Produits de destionation et participations Autres produits de destion courante Variation des sictoris (en receites et autres extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achets. Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations du personnel moit médical Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations du per	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	32 229.78 0,00 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 000,00 15 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
733 73322 734 7351 7351 7352 7353 7353 7353 7353 7358 738 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits de la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de dispositions de l'archite de l'assert Produits des EHPAD à la charge de disposition de l'archite de l'assert Produits des EHPAD à la charge de d'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfaits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes sur faits participations des personnes sur faits participations des personnes sur faits participations des personnes et faits participations des personnes et faits participations des personnes in on médical Rabais, remises et raticurnes obtenus sur autres services extérieurs Rabais, remises et raticurnes obtenus sur autres services extérieurs Rabais, remises et raticurnes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnes mon médical Remboursements sur rémunérations du personnes mon decal Remboursements sur rémunérations du personnes mon médical Remboursements sur rémunérations du pe	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	320 229.78 0.00 88 500,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 15 000,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.
733 735 777 778 1815 7815 7815 7815 7815 7815	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge de fissurance Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations aux frais de rease et de transport dans les ESAT Production immobilisée Subventions d'excludation et participations Autres produits de estion courante Variation des atoxicis (en recettes) Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achats Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon déclai Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel médical Remboursements sur rémunérations des personnel médical Rembou	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	30 229,78 30 229,78 30 229,78 30 50,00 8,5 500,00 0,00 0,00 0,00 15 500,00 427 728,78 Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,
733 7351 7352 7351 7352 7351 7352 7353 7358 738 738 738 738 738 738 738 738 738 73	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge de fissurance Produits des EHPAD à la charge de fissurance Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Subventions d'exclusitation et participations. Autres produits de cestion courante Variation des aveloitation et participations. Autres produits de cestion courante Variation des stocks (en necettes) Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achtes. Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achtes. Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achtes. Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achtes. Remboursements sur rémunérations du personnel medical Remboursements sur rémunérations des personnel medical Remboursements sur rémunérations des personnele	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	328 229.78 0.00 88 500,00 0.00 0.00 0.00 0.00 15 000,00 15 000,00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.
733 735 735 735 735 735 735 735 735 735	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222) Prise en charge au titre des dispositions de l'arcite L 242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits de SHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maiadie Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations aux frais de reces et de transport dans les ESAT Production simplifiées Subventions d'excludation et participations Autres produits de pastion courante Variation des stockée Production immobilisée Subventions d'excludation et participations Autres produits de cestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabeis, remises et ristournes obtenus sur archats Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel medicial Remboursements sur rémunérations du personnel medicial Remboursements sur rémunérations du personnel medicial Remboursements sur rémunérations des personnel non médical Remboursements sur rémunérations des personnel medicial Remboursements sur rémunérations des personnel medicial Remboursements sur rémunérations des personnel	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	30 229,78 30 229,78 30 229,78 30 500,00 6,00 6,00 6,00 6,00 15 000,00 15 000,00 6,00 6,00 6,00 6,00 6,00 6,00 6,
733 733 733 733 733 733 733 733 733 733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/73322) Prise en charge au titré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits de la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs [TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicapets et participations des personnes de repos et de transport dans les ESAT Production immobilisée Subvention d'activités de question courante Variation des stoices (en recettes) sur achdis. Rabes, remises et ristournes obtenus sur achdis. Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs. Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs. Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs. Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs. Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs. Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs. Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs. Rabes, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs. Rabes,	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	328 229.78 0,00 88 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 15 000,00 15 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0
733 73322 734 7351 7352 7353 7353 7353 7353 7358 70 70 70521 70622 70623 71 72 70623 71 72 71 72 71 72 71 72 77 71 73 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77 77	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/73322) Prise en charge au titré des dispositions de farticle L 242-4 du CASF Produits de la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Forfaits journaliers Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immóbilisée Subvention d'activité de destion courante Variation des sotois (en receltion de participations Autres produits de destion courante Variation des sotois (en receltions des personnes handicapées Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achds: Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achds: Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon delai Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon delai Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Rembours	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	32 226,78 (a) (b) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c) (c
733 733 733 733 733 733 733 733 733 733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/73322) Prise en charge au titre des dispositions de l'arcite L 242-4 du CASF Produits à la charge de fusager (hors EHPAD) Produits des EHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance maisdie Produits des EHPAD à la charge de fissurance Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs Produits à la chârge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations aux frais de reces et de transport dans les ESAT Production immobilisée Subventions d'excludation et participations Autres produits de gestion courante Variation des stocks (en recettes) Rabeis, remises et ristournes obtenus sur achats Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	32 229.78 0.90 88 500.00 0.00 0.00 0.00 0.00 15 5000.00 15 5000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
733 735 735 735 735 735 735 735 735 735	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/73322) Prise en charge au titre des dispositions de l'article L 242-4 du CASF Produits de la charge de l'usager (hors EHPAD) Produits de SHPAD à la charge de l'assurance maidie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maidie Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maidie Produits des EHPAD à la charge de l'usager Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs TOTAL GROUPE I GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823) Produits (autres que forfaits journaliers et participations des personnes handicaptes prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Participations des personnes handicaptes prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF Production immobilisée Subventions d'avaite d'exploitation et participations Autres produits de cestion courante Variation des stoits (en rocettes) Rabeis, remises et ristournes obtenus sur archats Rabeis, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs Rabeis, remises et ristournes obtenus sur archats Remboursements sur rémunérations du personnel médical Remboursements sur rémunérations du personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical Remboursements sur rémunérations des personnel mon médical	88 500,00 € 15 000,00 € 320 000,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*) (1) 274 830,00 € 12,00 € 1274 842,00 € Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits (2) 0,00€	107 726,78 € Décision modificative (3) -23 937,07 € Décision modificative	Total Exercice 2025 (1)+(2)+(3) = (4) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 12,00 0

22	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00
5	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00
	Transferts de charges				0,00
	TOTAL GROUPE III	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	594 842,00 €	0,00 €	83 789,71 €	678 631,71
	DEFICIT PREVISIONNEL	0,00 €			0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	594 842,00 €			678 631,71
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)				0,00
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)				0,00
	Ratios	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2025
	Marge brute d'exploitation	2 500,00 €	A STATE OF THE STATE OF		110 228,78
	Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	594 842,00 €			678 631,71
	Taux de marge brute	0,42%			16,249
	Résultat net	0,00 €			0,00
	Produits comptes de classe 7 - c/709 et c/713	594 842,00 €	- FF - No. / 18		678 631,71
	Taux de résultat	0,00%		- 1	0,000

Baicon coriala		20070010				
alson socialo		SAAD				
	COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)	PREVISIONNEL P	RINCIPAL NON SC	OUMIS A EQUILIBRE	STRICT (PREVIS	ONS EXERCICE 2025)
		CHARGE	SES	PRODUITS	JITS	
		Dernier EPRD exécutoire	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire	FPRD modifié	
	Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	7 500.00 €	7 500,00 €	320 000,00 €	427 726,78 €	427 726,78 € Groupe I: produits de la tarification
	Groupe II: charges afferentes au personnel	574 530,00 €	544 530,00 €	274 842,00 €	250 904,93 €	250 904,93 € Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
	Groupe III : charges afférentes à la structure	12 812,00 €	126 601,71 €	00'0 €	9 00'0 €	0,00 € Groupe III : prodults financiers, produits exceptionnels et produits non encalssables
	TOTAL DES CHARGES	594 842,00 €	678 631,71 €	594 842,00 €	678 631,71 €	678 631,71 € TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT CC	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	€ 00'0	€ 00'0	€ 00'0	€ 00'00	0,00 € RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	594 842,00 €	678 631,71 €	594 842,00 €	678 631,71 €	678 631,71 € TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
FINESS ET						
Raison sociale						

	CHAF	CHARGES	PRODUITS	UITS	
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	
Groupe 1: charges afférentes à l'exploitation courante	9 00'0 €	€ 00'0	€ 00'0	0,00 € Groupe I: produits de la tarification	ilts de la tarification
Groupe II: charges afferentes au personnel	00'00 €	9 00'0	9 00'00 €	0,00 € Groupe II : autre	0,00 € Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	9 00'00 €	00'00 €	9 00'0	0,00 € Groupe III : prod	,00 € Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	9 00'0	9 00'0	9 00'0	0,00 € TOTAL DES PRODUITS	PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	€ 00'0	9 00'0	9 00'0	0,00 € RESULTAT (10 € RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	9 00'0	9 00'0	00.00 €	0,00 € TOTAL EQUI),00 € TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

	COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE -	CHARGI		PRODUITS	IITS	ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2025)
		Dernier EPRD		Dernier EPRD		
		exécutoire	EPRD modifié	exécutoire		
		Exercice 2025 (*)		Exercice 2025 (*)	EPRD modifié	
	Groupe I: charges afférentes à l'exploitation courante	e 00'00 €	€ 00'0	9 00'0	9 00'0	0,00 € Groupe I: prodults de la tarification
ell K	Groupe II : charges afférentes au personnel	9 00'00 €	9 00'0	9 00'0	9 00'0	,00 € Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
fec 202 e :	Groupe III : charges afférentes à la structure		9 00'0	9 00'00 €	9 00'00 €	,00 € Groupe III : prodults financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
	TOTAL DES CHARGES	9 00'0 €	9 00'0	€ 00,00	€ 00,00	,00 € TOTAL DES PRODUITS
e 06-0 11/:	Déficit antérieur du CRP reporté (002)	€ 00.00	9 00'0	€ 00'0	€ 00'0	0,00 € Excédent antérieur du CRP reporté (002)
	Amortissements comptables excédentaires différés (005)	9 00'0 €	9 00'0	€ 00'00	9 00'00 €	0.00 € Amortissements comptables excédentaires différés (005)
	TOTAL GENERAL	0.00 €	9 00'0	€ 00,00	€ 00'0),00 € TOTAL GENERAL

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	GES	PRODUITS	JITS
	Demier EPRD		Demier EPRD	100000000000000000000000000000000000000
	exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié	exécutoire Exercice 2025 (1)	EPRD modifié
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	e 7 500,00 €	7 500,00 €	320 000,00 €	427 726,78 € Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	9 574 530,00 €	544 530,00 €	274 842,00 €	250 904,93 € Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	12 812,00 €	126 601,71 €	0,00 €	0,00 € Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissable
TOTAL DES CHARGES	S 594 842,00 €	678 631,71 €	594 842,00 €	678 631,71 € TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (2)	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 € RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (2)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	L 594 842,00 €	678 631,71 €	594 842,00 €	678 631,71 € TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

W.WW.	W.WW.	0,000,0	0,000		
0.00 0.00 0.00	NT (2)	NT) (2)	NT) (2)	NT) (2)	NT) (2)
NT) (2)					
\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{VT}\)(2) \text{Exercise 2025 (1)} \text{0.00 } \text{0.00 \text{0.00 } 0.00 \text{0.00 \text{0
Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic
Exercice 2025 (1)					
Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 € O,0	Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1)
Trip (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Trip (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €
Trip (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Trip (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €
Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00
Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00
Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00
Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00
Exercises 2025 (1) Exercises 2025 (1)					
Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00
Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00
Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00
Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00
Trip (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Trip (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €	Try (2) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 €
Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 € O,0	Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1)
Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) O,00 € O,0	Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1)	Exercices 2025 (1)
Exercice 2025 (1)					
Exercice 2025 (1)					
Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Ex
Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1
Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exer	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exer	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exer	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exer
Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1) Exercice 2025 (1)	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exer	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exer	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exer	Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exercices 2025 (1) Exer
Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic
Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic
Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic
Exercise 2025 (1) Exer	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1)
Exercise 2025 (1) Exer	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1) Exercic	Exercices 2025 (1)
Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 €	Trip (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1)	Exercice 2025 (1)
Trip (2) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) O,00 € O,00	Trip (2)	Tri (2)	Tri (2)	Tri (2)	Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1) Exercise 2025 (1)
\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{T1}(2)\) Exercise 2025 (1) 0.00 \(0.00 \(\text{ 0.00 \(\(\text{VT}\)(2) \text{Exercise 2025 (1)} \text{0.00 } \text{0.00 \text{0.00 } 0.00 \text{0.00 \text{0
\(\text{T1}\)(2) \text{Exercise 2025 (1)} 0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \text{0.00 \	\(\text{(1)}\) \(\text{(2)}\) \(\text{(1)}\) \(\text{(1)}\) \((0.06 \cdot \cdo	\(\text{VI}\)(2) Exercise 2025\(1\) \text{O.06 \ 0.00 \ 0.	\(\text{VI}\)(2) Exercise 2025\(1\) \text{O.06 \ 0.00 \ 0.	\(\text{VI}\)(2) Exercise 2025\(1\) \text{O.06 \ 0.00 \ 0.	\(\text{VI}\)(2) \text{Exercises 2025\(1\) \text{O.00 \in \text{C}} \text{O.00 \in \text{C}} \text{O.00 \in \text{C}} \text{O.00 \in \text{C}} \text{O.00 \in \text{C}} \text{O.00 \in \text{C}} \text{O.00 \in \text{C}} \text{O.00 \in \text{C}} \text{O.00 \in \text{C}} \text{O.00 \in \text{C}} \qua
\(\text{(1)}\) \(\text{(2)}\) \(\text{(200 of QUO)}\) \(\text{(1)}\) \(\text{(200 of QUO)}\) \((\(\text{(1)}\) \(\text{(2)}\) \((200 of Q00 o	\(\text{VI}\)(2) \(\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc	\(\text{VI}\)(2) \(\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc	\(\text{VI}\)(2) \(\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc	\(\text{VII}\)(2) \(\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc
\(\text{(T)}(2)\) \(\frac{\text{Control of COUST}}{\text{(D)}(0)}\) \(\frac{\text{(D)}(0)}{\text{(D)}(0)}\) \(\frac{\text{(D)}	\(\text{(7)}(2)\) \(\frac{\text{Control of 2006}}{(0,00 \cdot \cdo	\(\text{(T) (2)}\) \(\text{(2)}\) \(\(\text{(T) (2)}\) \(\text{(2)}\) \(\(\text{(T) (2)}\) \(\text{(2)}\) \(VT) (2) EXECUTE 2023 I I I I I I I I I I I I I I I I I I I
(T) (2) 0,06 é 0,07 é	Applies	(T) (2) 0,06 é 0,00 é	(T) (2) 0,06 é 0,00 é	(T) (2) 0,06 é 0,00 é	(T) (2) 0,06 é 0,06 é 0,06 é 0,06 é 0,06 é 0,00 é RESULTAT. 0,00 é 0,00 é </td
NT) (2)	NT) (2)	(17) (2)	(17) (2)	(17) (2)	(T) (2) 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € RESULTAT 0,00 €
NT) (2)	ATT (2)				
NT (2)	NT (2)	NT) (2)	NT) (2)	NT) (2)	NT) (2)
NT (2)					
17 2 0,00 €	177 23	177 23	177 23	177 23	177 23
1/1/2 1	1/1/2 1	1/1/2 0,00 € 0	1/1/2 0,00 € 0	1/1/2 0,00 € 0	1/1/2 0,00 € 0
1/14 1/14	1/2 0,00 € 0,00	1/2 0,00 € 0,00	1/2 0,00 € 0,00	1/2 0,00 € 0,00	0,00 e
0,00 € 0	0,00 e 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 e 0
0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0
0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € O,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA CEMENT (si 1-2-0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA CEMENT (si 1-2-0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € O,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA CEMENT (si 1-2-0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA CEMENT (si 1-2-0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € O,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA CEMENT (si 1-2-0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA CEMENT (si 1-2-0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € NOUTFISANCE D'AUTOFINA	0,00 € NSUSFISANCE D'AUTOFINA COEMENT (si 1-2-0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NSUSFISANCE D'AUTOFINA COEMENT (si 1-2-0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NSUSFISANCE D'AUTOFINA COEMENT (si 1-2-0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NSUSFISANCE D'AUTOFINA
0,00 e	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0
0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 € 0
0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e 0
0,00 € 0,00 €	0,00 e	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
0,00 € 0,00 €	0,00 e	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e
0,00 e					
0,00 €	0,00 €	O,00 e O	O,00 e O	O,00 e O	O,00 e O
0,00 €	0,00 €	DODE	DODE	DODE	DODE
0,00 € 0,00 €	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0
O O O O O O O O O O	O O O O O O O O O O	O O O O O O O O O O	O O O O O O O O O O	O O O O O O O O O O	0,00 € 0
0,00 e 0	0,00 e 0	0,00 e 0	0,00 e 0	0,00 e 0	0,00 e 0
0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 e 0
0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e
0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e
0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e
0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e
0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e
0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
0,00 € 0	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 1 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 1 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 2 CEMENT (si 1-2>0) 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € Tank d'IAF en pourcentage e
0,00 e 0	0,00 €	0,00 e 0	0,00 e 0	0,00 e 0	0,00 e 0
0,00 €	0,00 e				
0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0,00 €
0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 e
0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
0,00 e	0,00 e	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 e
0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e	0,00 e
V,OVE V,OV	V,UVE V,UV	V,UVE V,UV	V,UVE V,UV	V,UVE V,UV	V,UVE V,UV
100 100	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1
0,00 € 0,00 € Utilisation de fonds dédiés 0,00 € 0	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
0,00 € 0,00 € 0,00 € Utilisation de fonds dédiés	0,00 € 0,00 € 0,00 € Utilisation de fonds dédiés 0,00 € 0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
0,00 € 0	0.00 € 0,00 € Utilisation de fonds dédiés 0.00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 1 0.00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € O,00 €	0.00 € 0,00 € Utilisation de fonds dédiés 3.00 € 0,00 €	0.00 € 0,00 € Utilisation de fonds dédiés 3.00 € 0,00 €	0.00 € 0,00 € Utilisation de fonds dédiés 3.00 € 0,00 €	0,00 € 0
0,00 € 0,00 € 0,00 € Uillisation de fonds dédiés 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 2 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NSUFFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € Tautréffés en pourrentance	0,00 € 0,00 € 0,00 € Uillisation de fonds dédiés 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 2 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NSUFFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € Taux d'IAF en pourzontage o	0,00 € 0,00 € 0,00 € Uillisation de fonds dédiés 0,00 € 0,00 € 0,00 € NOUFFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NUSUFFISANCE D'AUTOFINA 0,00% 0,00% 17aux d'IAF en pourcentage e	0,00 € 0,00 € 0,00 € Uillisation de fonds dédiés 0,00 € 0,00 € 0,00 € NOUFFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NUSUFFISANCE D'AUTOFINA 0,00% 0,00% 17aux d'IAF en pourcentage e	0,00 € 0,00 € 0,00 € Uillisation de fonds dédiés 0,00 € 0,00 € 0,00 € NOUFFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NUSUFFISANCE D'AUTOFINA 0,00% 0,00% 17aux d'IAF en pourcentage e	0,00 € 0,00 € 0,00 € Uillisation de fonds dédiés 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 2 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NSUFFISANCE D'AUTOFINA 0,00% 0,00% 0,00% Taux d'IAF en pourcentage e
0,00 € 0,	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NSUFFISANCE D'AUTOFINAL 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NSUFFISANCE D'AUTOFINAL 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € NSUFFISANCE D'AUTOFINAL 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € Taux d'IAF en pour centare e	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0
0,00 € 0,	0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € SOUS-TOTAL D'AUTOBORS DE CONTROL D'AUTOBORS D'AUTOBRE D'AUTOBORS D'AUTOBRE	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0	0,00 € 0
0.00 € 0.	0.00 € 0.	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0
0.00 € 0.	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0.
0.00 € 0.	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € SOUSFRIANCE D'AUTORISE 0.000 € 0.00 € SOUSFRIANCE D'AUTORISE 0.000 € 0.000 € SOUSFRIANCE D'AUTORISE 0.000% 0.000 € SOUSFRIANCE D'AUTORISE 0.000% 0.0
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € TRUSTIFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € TRUSTIFISANCE D'AUTOFINA 0,00% 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,00% 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,00% 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,00% 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,00% 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € SOUSFI	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € TJULY D'ATE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € TJULY D'ATE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUSFISANCE D'AUTOFINA 0,0	0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € SOUSPISTOTAL 2 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € TJULY STARSE D'AUTOFINA 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € TJULY STARSE D'AUTOFINA 0.00% 0.00% 0.00% 0.00% TJULY STARSE 0.00%	0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € SOUSPISTOTAL 2 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € TJULY STARSE D'AUTOFINA 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € TJULY STARSE D'AUTOFINA 0.00% 0.00% 0.00% 0.00% TJULY STARSE 0.00%	0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € SOUSPISTOTAL 2 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € TJULY STARSE D'AUTOFINA 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € TJULY STARSE D'AUTOFINA 0.00% 0.00% 0.00% 0.00% TJULY STARSE 0.00%	0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € SOUSFTOTAL 2 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € TJUK FIRST D'AUTOFINA 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € TJUK FIRST D'AUTOFINA 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € TJUK FIRST D'AUTOFINA 0.00 €
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 2 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € TOTAL 2 0,00 € 0,00 € 0,00 € TOTAL 2 0,00 € 0,00 € TOTAL 2	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 2 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € TJULY HISE DE DAUTOFINA 0,00 € 0,00 € 0,00 € TJULY HISE DE DAUTOFINA 0,00% 0,00 € 0,00 € 0,00 € TJULY HISE DE DAUTOFINA 0,00% 0,00 € 0,00 € 0,00 € SOUS-TOTAL 2	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0	0.00 € 0
0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 €	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,
0,00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.	0.00 € 0.	0.00 € 0.	0.00 € 0.	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.0
0.00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0.00 € 0.
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0,00 € 0,	0.00 © 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0.00 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€	0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€	0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€	0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€	0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€	0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%
0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00€	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00% 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00%
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00€ 0,00€ 0,00€ 0,00%
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%
0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%
0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0,00% 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
2000 0 000 0 000 0 000 0 000 0 000 0 000 0	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%
2000 0 000 0 000 0 000 0 000 0 000 0 000 0	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%
2000 0 2000 0 2000 0 0000 0 0000 0 0000 0 0000 0 0000 0	2000 0 2000 0 2000 0 2000	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%
0.00% 0.00% 0.00%	200 0 %00 0 %00 0 %00 0 %00 0	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0.00% 0.00% 0.00%	200 0 %00 0 %00 0 %00 0 %00 0	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00% 0.00%
0.00% 0.00% 0.00%	200% 000% 000% 000%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%
0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%
2000 0 2000 0 2000	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%
2000	20000 0 20000	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00% 0.00%
2000	2000 0 2000	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%
200%	0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%
200%	0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%	0.00% 0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
	10000	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
	10000	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
		0.0020	0.0020	0.0020	0.0078
		W.WW.	W.WW.	W.WW.	0.000
					0,000,0
0,000,0					

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP) - EXERCICE 2025

TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	0,00 € Т	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT
,00 € PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 € P	0,00 €	0,00 €	0,00€	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT
TOTAL DES RESSOURCES	0,00 € T	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES EMPLOIS
Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres emplois
Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investiss	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Immobilisations (3)
Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	Remboursement des dettes financières
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
		Exercice 2025 (1)		Exercice 2025 (1)	
	EPRD modifié	exécutoire	EPRD modifié	exécutoire	
		ממווופו בריקט		בייום ביית	

Cadre EPRD synthétique (suite)

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2026 (4)

Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)

EPRD modifié

Demier EPRD exécutoire Exercice 2025 (1)

EPRD modifié

0,00	0,00 €	NG prévisionnel au 31 décembre
0,00	0,00 €	áriation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, orrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de aison stables de trésoreire
0,00€	0,00€	FRNG estime au 1er janvier
PRD modifié	Dernier EPRD exécutoire E Exercice 2025 (1)	
		CNEW DE ACCEPTENT NET GEORGE TREVISIONNET (TRNG) - EXERCICE 2020

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

exécutoire EPRD modifié	Trésorerie au 1er janvier 0,00 € 0,00 €	Variation prévisionnelle de trésorerie de la période 0,00 € 0,00 €	Trésorerie prévisionnelle au 31 décembre 0,00 € 0,00 €	rie de la période sembre	exécutoire Exercice 2025 (1) 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 0,00 0,00 0,00
-------------------------	---	--	--	-----------------------------	---	------------------------------

⁽¹⁾ ERRO issu de l'adrécation de l'ensemble des décisions budaélaires précédentes (2) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables" excédentaires différés (ligne 005) (3) y compris participations et céances rattachées à des participations (4) ESSMS privés uniquement (4) ESSMS privés uniquement (5) A estimer à partir d'hypothèses réalistes d'évolution des postes du BFR (stocks, créances et dettes : effet volume et défaits)

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1) + Valeurs complables des éléments d'actif codes + Dotations aux amortissements des mimobilisations incomponelles et corporales + Dotations aux amortissements des mimobilisations incomponelles et componelles et reprises sur provisions d'investissement virèes au résultait de l'exercice - Reprises sur provisions de couverheilement des immobilisations et reprises sur provisions de couverheilement des immobilisations et reprises sur provisions de couverheilement des immobilisations et et reprises sur provisions de couverheilement des immobilisations impactant le FRI course et reprises sur provisions de couverheilement des immobilisations impactant le FRI course et reprises et provisions de couverheilement des immobilisations des entités gestionnaires d'ESSNS privés conditions d'Ariet et de lorist dédies (ESSNS privés) configure et l'ariet et provisions de couverheilement de direct et provisions concours publics des entités gestionnaires d'ESSNS privés configure et provisions créations et de lorist dédies (ESSNS privés) configure et l'ariet et provisions de couverheilement des le lorist dédies (ESSNS privés) configure et l'ariet de lorist dédies (ESSNS privés) configure et l'ariet de lorist dédies (ESSNS privés) configure de lorist dedies (ESSNS privés) configure et l'ariet d'ariet d'ariet d'ariet d'ariet d'ariet d'ariet d'ariet	c/675 c/6874 c/6874 c/6874 c/6874 c/68742 c/68742 c/68742 c/68742 c/68742 c/68742 c/68742 c/68748 c/6815 c/6815 c/6815 c/6874 c/6874 c/6874 c/6874 c/6874 c/6876 c/686 c/686 c/686 c/686 c/686 c/686 c/689 c/777 c/689 c/7814 c/7814 c/7814 c/7814 c/7814 c/7874 c/789		Comptes	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié
Control	Coff	CIT) (1)			0,0
overst 0,00 € Immortissements dérogatoires c/6812 0,00 € raires d'ESSMS (ESSMS privés) c/6812, c/6814, c/6871, c/68748 0,00 € raires d'ESSMS (ESSMS privés) c/6815 0,00 € c/6817 c/6817 0,00 € c/6817 c/775 0,00 € artissements dérogatoires c/771 0,00 € o/775 c/778 0,00 € ponnaires d'ESSMS (ESSMS (ESSMS (ESSMS (ESSMS (AF8748)) 0,00 € c/778 c/778 0,00 € ponnaires d'ESSMS (ESSMS (ESSMS (AF8748) 0,00 € c/778 c/789 0,00 € c/779 c/778 0,00 € c/778 c/778 0,00 € c	c/675 c/681 c/68			€ 00,00	0,0
Control	cr6811 cr68725 cr68742 cr68742 cr68748 cr68742 cr68742 cr68742 cr68748 cr6874 cr6874 cr6874 cr6815 cr6816 cr6874 cr6817 cr6816 cr6817 cr682 cr68		c/675	€ 00,00	0'0
Control	arites d'ESSMS (ESSMS privés) c/6812, c/6816, c/6814 c/6814 c/68148 c/6812 c/6815, c/6816, c/6814 c/68148 c/68921 c/68141 c/68	SE	c/6811	€ 00,00	0'0
natices d'ESSMS (ESSMS privés) c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748 0,00 € c/68821 0,00 € 0,00 € c/68815 0,00 € 0,00 € c/6817 0,00 € 0,00 € c/6817 0,00 € 0,00 € c/682 (hors c/6821) 0,00 € c/775 0,00 € 0,00 € c/775 0,777 0,00 € c/777 0,7814 0,00 € c/7811, c/7816, c/78748 0,00 € c/7821 0,00 € c/7821 0,00 € c/78321 0,00 € c/7841 0,00 € c/7842 0,00 € c/7843 0,00 € c/7845, c/7876 0,00 €	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748 c/68921 c/68921 c/68921 c/68921 c/68914 c	ns aux amortissements dérogatoires		€ 00'0	0'0
naires d'ESSMS (ESSMS privés) c/68921 0,00 € c/6815 0,00 € 0,00 € c/6817 0,00 € 0,00 € c/686 c/6876 0,00 € 0,00 € c/689 (hors c/68921) 0,00 € 0,00 € c/777 0,777 0,00 € or/777 0,00 € 0,00 € srinsaments dérogatoires 0/7841, c/78746, c/78748 0,00 € s) 0/7781 0,00 € ponnaires d'ESSMS (ESSMS privés) 0/7841 0,00 € c/7841 0/7841 0,00 € c/7845 0/7845 0,00 € c/7846, c/7876 0,00 € 0,00 € c/7847 0/7845 0,00 € c/7846, c/7876 0,00 € 0,00 € c/7846, c/7876 0,00 € 0,00 € c/7886, c/7876 0,00 €	c/6815	e FRI			0'0
c/6815 0,00 € c/68741 0,00 € c/686, c/6876 0,00 € c/686, c/6876 0,00 € c/686, c/6876 0,00 € c/775 0,00 € c/777 0,00 € or/777 0,00 € or/7811, c/7816, c/78746, c/78748 0,00 € s) c/7817, c/7816, c/78748 0,00 € or/7817 0,00 € or/7817 0,00 € c/7817 0,00 € c/781 0,00 € c/781 0,00 € c/781 0,00 € c/782 0,00 € c/783 0,00 € c/784 0,00 € c/785 0,00 € c/786 0,00 € c/786 0,00 € c/7	c/6815 c/6874 c/6874 c/686 c/6876 c/686 c/6876 c/689 (hors c/68921) c/775 c/775 c/775 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/781 c/789 (hors c/78921) c/7	gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)		€ 00.00	0,0
c/68/11 0,00 € c/68/17 0,00 € c/68/10 0,00 € c/68/10 0,00 € c/17/5 0,00 € c/17/5 0,00 € c/17/7 0,00 € c/17/10 0,00 € c/17/11 0,00 € c/17/81 0,00 € c/17/81 0,00 € c/17/81 0,00 € c/17/81 0,00 € c/18/11 0,00 € c/18/14 0,00 € c/18/17 0,00 € c/18/19 0,00 € c/18/19 0,00 € c/18/10 0,00 € c/18/10 0,00 € c/18/10 0,00 € c/18/10 0,00 € <tr< td=""><td>c/6817 c/686 c/6876 c/686 c/6876 c/689 (hors c/68921) c/775 c/775 c/7775 c/7781 c/7816, c/78748 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7881 c/78</td><td></td><td></td><td>9 00'0</td><td>0'0</td></tr<>	c/6817 c/686 c/6876 c/686 c/6876 c/689 (hors c/68921) c/775 c/775 c/7775 c/7781 c/7816, c/78748 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7881 c/78			9 00'0	0'0
ca/6817 0,00 € ca/686_ca/6876 0,00 € ca/686_ca/6876 0,00 € ca/689_ca/6876 0,00 € ca/775 0,00 € ca/777 0,00 € ca/777 0,00 € ca/7781 0,00 € ca/7811, ca/7816, ca/78748 0,00 € ca/7817 0,00 € ca/782 0,00 € ca/783 0,00 € ca/784	ou IAF) c/6817 c/686,c/6876 c/689 (hors c/68921) c/775 c/775 c/777 c/7781, c/78746, c/78748 c/7781 c/7817 c/7817 c/786 c/7817 c/786,c/7876 c/7817 c/7817 c/7817 c/786,c/7876 c/7817 c/7817 c/786,c/7876 c/7817 c/7817 c/786,c/7876		c/68741	€ 00,00	0'0
c/686, c/6876 0,00 € c/689 (hors c/68921) 0,00 € c/773 0,00 € or/77 0,00 € or/77 0,00 € or/7842, c/78725 0,00 € or/7811, c/7816, c/78748 0,00 € smnaires d'ESSMS privés) c/7811, c/7816, c/78748 0,00 € c/7814 c/7817 0,00 € c/7817 0,00 € 0,00 € c/783 (hors c/7831) 0,00 € 0,00 € c/783 (hors c/7831) 0,00 € 0,00 € c/784 (hors c/7831) 0,00 € 0,00 €	c/176 c/689 (hors c/68921) c/776 c/777 c/777 c/7781 c/7789 (hors c/78921) c/7789 (hors c/78921)	IS	c/6817	€ 00'00	0,0
c/689 (hors c/68921) 0,00 € c/775 0,00 € or/777 0,00 € or/777 0,00 € or/7781 0,00 € or/781, c/78146, c/78748 0,00 € or/781 0,00 € or/782 0,00 € or/783 (hors or/78921) 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	ou IAF) c/78 c/775 c/775 c/775 c/7775 c/7775 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7781 c/7881 c/7881 c/7881 c/7881 c/7881 c/7881 c/7886 c/7889		c/686, c/6876	€ 00'00	0'0
ou IAF) c/775 c/776 c/777 c/777 c/777 c/777 c/778 c/7775 c/7781 c/7	or 1775 or 1775 or 1777 or 1784 or 1781 or 1881 or 1881 or 1881 or 1881 or 1881 or 1881 or 1889 or 1889 or 1889		c/689 (hors c/68921)	0,00 €	0,0
ou IAF) or 1775 or 1775 or 17842, cr78726 or 17814, cr78746, cr78748 or 17817 or 17815 or 17817 o	or 1775 or 1777 or 1787-25 or 1781-2, c/78725 or 1781-3, c/78746, c/78748 s) or 1781-3 or 1789 (hors or 18921)			€ 00'00	0,0
ou IAF) oritssements dérogatoires ori78742, cr78746, cr78748 0,00 € ori7811, cr7816, cr78746, cr78748 0,00 € ori7811 ori781 0,00 € ori7812 0,00 € ori7813 0,00 € ori7814 0,00 € ori7814 0,00 € ori7817 0,00 € ori7818 (hors ori78921) 0,00 € ori7819 (hors ori78921) 0,00 €	ou IAF) ortissements dérogatoires orientes d'ESSMS (ESSMS privés) ou IAF) ortissements dérogatoires orientes d'ESSMS (ESSMS privés) orientes d'ESSMS (ESSMS pri		c/775	€ 00'00	0.0
ou IAF) oritssements dérogatoires ori78742, c/78746, c/78748 ori7811, c/7816, c/78746, c/78748 ori781 ori788 ori788 ori788 ori788 ori789	ou IAF) ortissements dérogatoires c/7811, c/7816, c/78746, c/78748 c/7781	υ	7777 ₂	00'00 €	0,0
s) c/7811, c/7816, c/78748, c/78748 0,00 € s) c/7781 onnaires d'ESSMS (ESSMS privés) c/7781	s) c/781, c/7816, c/78746, c/78748 s) c/7781 c/7821 c/7892 c/7815 c/7816 c/7817 c/781	iţ	200	9 00'0	0,0
s) c/7781 0,00 € Dennaires d'ESSMS (ESSMS privés) c/77815 0,00 € c/7814 0,00 € c/78141 0,00 € c/78171 0,00 € c/78171 0,00 € c/786 (c/7876 0,00 € c/789 (hors c/78921) 0,00 €	s) c/T/81 onnaires d'ESSMS (ESSMS privés) c/7815 c/7816 c/78741 c/7817	FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	€ 00'00	0,0
ou IAF) or78921 or7895 or7815 or7816 or7817 or7817 or 1817 ou IAF) or 78921 or789 (hors or78921) ou IAF) or 78921 or 7893 (hors or78921)	ou IAF) ornaires d'ESSMS (ESSMS privés) ornaires d'ESSMS (ESSMS privés) ornaires o	S privés)	c/7781	€ 00'0	0,0
$\alpha 7815$ $0,00 \in$ $\alpha 7814$ $0,00 \in$ $\alpha 7817$ $0,00 \in$ $\alpha 786$, $\alpha 7876$ $0,00 \in$ $\alpha 789$ (hors $\alpha 78921$) $0,00 \in$ $\alpha 789$ (hors $\alpha 78921$) $0,00 \in$ $\alpha 789$ (hors $\alpha 78921$) $\alpha 789 \in$	c/7815 c/78741 c/7817 c/786, c/7876 c/789 (hors c/78921)	is gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privé		€ 00,00	0,0
$ct/R817$ $0,00 \in$ $ct/R81$ $0,00 \in$ $ct/R86$, $ct/R876$ $0,00 \in$ ou IAF) $0,00 \in$ ou IAF) $0,00 \in$	ou IAF) c/7817 c/789 (hors c/78921)			€ 00'00	0,0
ou IAF)	ou IAF)		c/78741	€ 00'0	0'0
ou IAF) o/186, c/1876 0,00 € ou IAF) 0,00 € ou IAF) 0,00 € o 0,00 € 0,00 €	ou IAF) c/789 (hors c/78921)	S.	c/7817	9 00'0	0'0
ou IAF) c/789 (thors c/78921) 0,00 € ou IAF) 0,00 € 0,00 € 0,00 €	ou IAF) c/789 (hors c/78921)		c/786, c/7876	€ 00'0	0'0
ou IAF) 0,00 € 0,00 € 0,00 €	ou IAF)		c/789 (hors c/78921)	€ 00,00	0'0
0,00 €		on		9 00'00	0,0
0,00 €				0,00 €	0'0
) : Montain precéde du signe "-" pour un déficit	ptior 202			9 00 00	0'0
):Mogk號頭 précédé du signe "-" pour un déficit 을 함당				

Tableau de financement prévisionnel

		Ressources	Réalisé 2024	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié
	N° de comptes	Libellés			
		Capacité d'autofinancement	98 416,40 €	0,00 €	0,00 €
0	10	<u>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</u> Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)			
	13	Subventions d'investissement (sauf 139)			
65A		Titre 2: Augmentation des dettes financières :			
0	16 165	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽²⁾) Dépôts et cautionnements reçus ⁽²⁾			
	18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
di	17 27	<u>Titre 3 : Autres ressources :</u> Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
	775	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768) Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00 €	0,00 €
0	070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	_		
		TOTAL DES RESSOURCES	98 416,40 €	0,00€	0,00€
0		PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00€	0,00€
	WILL STEEL	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	98 416,40 €	0,00 €	0,00€

	Emplois	Réalisé 2024	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2025	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
1000	Insuffisance d'autofinancement		0,00 €	0,00
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) (2)			
P	Titre 1 : Remboursement des dettes financières :			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)		- 1	
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
20 21	Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé : Immobilisations incorporelles	0,00 €	0.00	
	Immobilisations corporelles - dont terrains - dont agencements de terrains - dont constructions - dont installations techniques, matériel et outillage - dont autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00
23 26	Immobilisations en cours			
27	Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
7	Titres 3 : Autres emplois :		COLUMN TO STATE OF THE PARTY OF	V-11-10-1
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
(14 ABY)	TOTAL DES EMPLOIS	0,00 €	0,00 €	0,00
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	98 416,40 €	0,00 €	0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	98 416,40 €	0,00 €	0,00

(1): Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1 (2) : ESSMS privés seulement (3) : ESSMS publics seulement

	Ğ	ä	
ľ		Ð	
Ľ	3	-	
Ç	ş	4	
ľ		9	
r	T_{i}	ì	
r	ń	۲	
H	ë	š	
	C	3	
	ß	٠	
	Ģ	5	Ø
ľ	a	ц	
r		Z	
ŀ	'n	7	
Į.	6	2	
þ	d	ġ	
	ä	d	
ĥ	r	r	
	į.	4	
	Е	2	
	2	te	
	G	w	
	7	,	
	Ľ	ú	
	-	3	
	E	2	
h	r	3	
	ú	ő	í
	ä	1	
ø	Ľ		
	C	5	
	F	d	
	9	d	
	٤	Ð	
	ß	ŋ	
	ī		
	٠		
	P	ů	
ρ	۲	=	
Ľ	5	2	
	P	Ŗ	
μ	Ŀ	4	
	S	2	
		2	
	3		
þ	e	•	
	G	5	
	-	-	
	3		ì
	l a l		
	2		SECONDOC 1
	1		TO SHARE SHARE AND ADDRESS OF THE PARTY OF T
	7	MATERIAL SECTION	STREET, STREET
THE PROPERTY AND PERSONS ASSESSED.	THE PARTY OF	VIEW VIEW IN THE PARTY	COMPANIES AND ADDRESS OF THE PARTY AND ADDRESS
	A THE PARTY OF THE	A TO SECTION ASSESSMENT	CASSON TONNESS MINISTER -
	TO THE PARTY OF TH	MALE STREET	ACCRECATE TOPOGRAPHICAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND ADDRESS O
	2 2 2 2 2 2	THE STATE OF THE S	CONTRACTOR SOCIETY OF THE PROPERTY OF THE PROP
		The life of the li	DESCRIPTION OF STREET,
		TOTAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND AD	SHIPPING TO SHIPPI
		THE STATE OF THE PARTY OF THE P	CONTRACTOR TO SERVICE AND PROPERTY OF THE PERSON AND PARTY OF THE PERSON AND P
			ACCORDING TO SELECT THE SELECT TH
		TATAL MALL MALL MALL MALL MALL MALL MALL	A DESCRIPTION OF THE PROPERTY
			THE RESERVE THE PARTY OF THE PA
			THE RESERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED
			THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND
			THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND
		The state of the s	THE RESERVE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE
		THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	THE RESERVE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE
		The state of the s	THE RESERVE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE
一般の一個の一個の一個の一個の一個の一個の一個の一個の一個の一個の一個の一個の一個の		The state of the s	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE
では、日本の一日の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本		Tree to the little and the little lit	THE RESERVE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE
		THE STATE OF THE PARTY OF THE P	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE
			A THE PARTY OF THE
では、 一日の日本には、日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日		Color of the Color	THE RESERVE THE PROPERTY OF TH
		The state of the s	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	- 画 - -	THE RESERVE AND THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
			THE RESERVE THE PROPERTY OF TH
では、一般のである。 一般のでは、 では、 では、 では、 では、 では、 では、 では、			THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE
		The last of the la	THE RESERVE THE PROPERTY OF TH
では、1000mmに対象がは、1000mmに対象がある。 1000mmmに対象がある。 1000mmに対象がある。 100		The state of the s	THE RESERVE THE PROPERTY OF TH
一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个		The state of the s	THE RESIDENCE OF THE PROPERTY
			THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE
では、100mmに対しては、100mmに対している。 100mmに対している。		The state of the s	THE RESERVE THE PROPERTY OF TH
			THE RESIDENCE OF THE PROPERTY
		The state of the s	THE RESERVE THE PROPERTY OF TH
		The state of the s	
			THE RESIDENCE OF THE PROPERTY
而是是一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一			

940028632

FINESS ET

d d	Postes	2025 (EPRD modifié)	2026 (projection actualisée)	2027 (projection actualisée)	2028 (projection actualisée)	2029 (projection actualisée)	2030 (projection actualisée)	2031 (projection actualisée)
-	GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	₹ 500,000 €	7 500,00 €	7 500,00 €
	Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)		€ 00'0	9 00'0 €	9 00'0	9 00'0 €	€ 00'0	9 00'0
107								
7	GROUPE II Charges afférentes au personnel	544 530,00 €	544 530,00 €	544 530,00 €	544 530,00 €	544 530,00 €	544 530,00 €	544 530,00 €
10	Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)			1 - 1 - 1				
	Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)		9 00'0	9 00'0	00'0 €	9 00'0 €	9 00'0	9 00'0
	GROUPE III Charges afférentes à la structure	126 601,71 €	€ 00'0	€ 00'0	9 00'0	9 00'0	9 00'0	9 00'0
	Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	9 00'008 €						
100	Charges du groupe 3 - c/63 (1)	9 00'0						
A.C	Charges du groupe 3 - c/65 (1)	74,93 €						
	Charges d'entretien réparation (1)	€ 500,00 €						
	Charges exceptionnelles décaissables						10	
FRI	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	9 00'0						
FR	Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles							
FRI	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	9 00'0						
FRI	Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	9 00'0						
FRI	Dotations aux provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations	9 00'0						
FRI	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	9 00'0						
FR	Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	9 00'0						
Ē	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privès	9 00'0						
FRE	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	9 00'0						
FRE	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	9 00'0		The same series				
FRE	Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	9 00'0 €						
FRE	Reports en fonds dédiés (saut c/68921) - ESSMS privés	9 00'0						
	Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	9 00'0						
6	Frais financiers des emprunts nouveaux							
	A- Total des charges de l'exercice	678 631,71 €	552 030,00 €	552 030,00 €	552 030,00 €	552 030,00 €	552 030,00 €	552 030,00 €
9	RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	9 00'0	9 00'0	9 00'0	9 00'0	9 00'0	9 00'0	0,00 €
+	Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés.	9,00,€						
+	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	678 631,71 €	552 030,00 €	552 030,00 €	552 030,00 €	552 030,00 €	552 030,00 €	552 030,00 €

			B- Total des produits de l'exercice		FRE Transferts de charges																												
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	CACITICA	Pevercine	Pavarcina	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charges B. Total des produits de l'exercice	ions et dépréciations set de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés l'exercice	exploitation ions et dépréciations set de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement Reprises sur provisions d'exploitation Reprises sur autres provisions et dépréciations Utilisation de fonds et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charges	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement Reprises sur provisions d'exploitation Reprises sur autres provisions et dépréciations Utilisation de fonds provisions et dépréciations Utilisation de fonds et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charge éties de l'exercice.	Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem Reprises sur provisions d'exploitation Reprises sur autres provisions et dépréciations Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charges	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI. Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) Utilisation des fonds déciés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem. Reprises sur provisions d'exploitation Reprises sur autres provisions et dépréciations Utilisation de fonds déciés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charges Transferts de charges	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem Reprises sur provisions d'exploitation Reprises sur autres provisions et dépréciations Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charges	nts dérogatoires glementièes : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) glementièes : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) issements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI ions réglementées / Autres (c/78748) is à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (is à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (glementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulemexploitation lons et dépréciations ions et dépréciations set de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations Reprises sur aumoitssements dérogatoires Reprises sur aumoitssements dérogatoires Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Utilisation des provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem. Reprises sur provisions d'exploitation Reprises sur autres provisions et dépréciations Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charges B. Total des mothits de l'aventice.	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations. Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations. Reprises sur provisions réglementées : r'éserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem Reprises sur autres provisions et dépréciations Reprises sur autres provisions et dépréciations	Quotes-parts des subvenitons d'investissement virées au résultat de l'exercice Quote-part d'élèments du fonds associait virée au compte de résultat Quote-part d'élèments du fonds associait virée au compte de résultat Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations Reprises sur amortissements dérogatoires Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem Reprises sur autres provisions et dépréciations	éments d'actif fons d'investissement virées au résultat de l'axercice fonds associatif virée au compte de résultat glementées pour renouvellement des immobilisations glementées pour renouvellement des immobilisations glementées réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) issements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI ions réglementées / Autres (c/78748) ions réglementées / Autres (c/78748) is à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (glementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem exploitation ions et dépréciations set de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	éments d'actif éments d'actif fonds associatif virée au compte de résultat te l'exercice fonds associatif virée au compte de résultat glementées pour renouvellement des immobilisations nts dérogatoires glementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) issements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI ions réglementées / Autres (c/78748) tons réglementées / Autres (c/78748) sa l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (sis à l'investissement sur foncours publics des entités destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulemu exploitation lons et dépréciations lons et dépréciations	Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous Produits financiers Produits financiers Produits des cessions d'éléments d'actif Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations Reprises sur amortissements dérogatoires Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) Utilisation des fonds déclés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Utilisation de fonds d'exploitation Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem Reprises sur autres provisions et dépréciations Utilisation de fonds déclés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charges B. Trais des provisions et dépréciations	GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous Produits financiers Produits financiers Produits des cessions d'éléments d'actif Quotes-part d'éléments du fonds associalif virée au compte de résultat Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations Reprises sur provisions réglementées ; réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) Utilisation des fonds déciés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Utilisation de fonds déciés des préciations Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem Reprises sur autres provisions et dépréciations Utilisation de fonds déciés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charges B. Trais des provisions et dépréciations	nciers, produits exceptionnels et produits non encaissables ss que ceux-listés ci-dessous éments d'actif ions d'investissement virées au résultat de l'exercice fonds associatif virée au compte de résultat glementées pour renouvellement des immobilisations mis dérogatoires glementées reserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) issements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI ions réglementées / Autres (c/78748) ions réglementées / Autres (c/78748) is à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (glementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem exploitation ions et dépréciations set de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire) RROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous Produits des cessions d'éléments d'actif Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice Quote-part d'éléments du fonds associait virée au compte de résultat Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations Reprises sur autres annortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) Utilisation des fonds déclés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem Reprises sur autres provisions et dépréciations Utilisation de fonds déclés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés Transferts de charges Transferts de charges Transferts de charges	tts relatifs à l'exploitation roduits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire) noiers, produits exceptionnels et produits non encaissables se que ceux-listés ci-dessous se ments d'acuti fonds associatif virée au compte de résultat glementées pour renouvellement des immobilisations nts dérogatoires glementées i reserves des plus-values nettes d'acuti (ESSMS privés) ints dérogatoires nts dérogatoires the dépréciations et dépréciations impactant le FRI ions réglementées / Autres (c/78748) ions réglementées / Autres (c/78748) sa l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (signementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem lons et dépréciations ions et dépréciations	Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeut) (2) - Consells départementaux IPE II Autres produits relaits à l'exploitation IPE II Autres produits relaits à l'exploitation Ions annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire) Ions annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire) Ils du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous Ils du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous Ils du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous Ils des cessions d'éléments d'investissement virées au résultat de l'exercice 1-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat 2-ses sur amortissements dérogatoires 2-ses sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations 2-ses sur autres amortissements dérogatoires 2-ses sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) 2-ses sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748) 2-ses sur provisions réglementées d'estinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement 2-ses sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement 2-ses sur provisions et dépréciations 2-ses sur provisions et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de PE II Autres produits relatifs à l'exploitation JPE II Autres produits relatifs à l'exploitation JPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables lits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous lits financiers lits financiers lits financiers lits financiers lits financiers lits financiers ses sur provisions d'éléments d'acuif ses sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ses sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ses sur provisions réglementées : rèserves des plus-values nettes d'acuif (ESSMS privés) ses sur provisions réglementées destinées / Autres (c/18748) ses sur autres provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem ses sur provisions d'exploitation ses sur provisions d'exploitation ses sur provisions dediés et de fonds reportés (sauf c/18921) - ESSMS privés lates provisions des l'expercice sur provisions de l'expercice	Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - ARS Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de Det II Autres produits relatifs à l'exploitation III autres produits relatifs à l'exploitation III du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous IIIs du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous IIIs dus groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous IIIs des cessions d'éléments d'actif IIIs des cessions d'éléments d'actif IIIs des cessions d'éléments d'actif IIIs des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice p-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat ses sur amortissements dérogatoires ses sur amortissements dérogatoires ses sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI ses sur provisions réglementées / Autres (c/18748) ses sur provisions provisions réglementées / Autres (c/18748) ses sur provisions d'exploitation ses sur provisions d'exploitation ses sur provisions d'exploitation ses sur provisions d'exploitation fierts de charges	es financeurs les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - ARS les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations exceptionnels et produits non encalssables se que ceux-listés ci-dessous lements d'actif lons d'investissement virées au résultat de l'exercice lons d'investissement virées au compte de résultat glementées ; recouvellement des immobilisations nts dérogatoires glementées des pour renouvellement des immobilisations impactant le FRI lons réglementées / Autres (c/18748) lons réglementées d'Autres (c/18748) lons réglementées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem lons et dépréciations lons et dépréciations lons et dépréciations	seger se financeurs se financeurs ses par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - ARS les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations exceptionnels et produits non encaissables roduits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire) rements d'actif ements d'actif ements d'actif ements d'actif ements d'actif (ESSMS privés) seque ceux-listés ci-dessous seque reconstruit de l'exercice fonds associatif virée au compte de résultat glementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) sequencitées d'estinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem lons et dépréciations	partement sager sager ses financeurs es financeurs les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - ARS les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils dé les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils dé les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations includes produits exceptionnels et produits non encaissables se que ceux-listés ci-dessous lements d'actif dements d'actif dements secolatif virée au compte de résultat glementées pour renouvellement des immobilisations ins dérogatoires glementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés) les produits des provisions et dépréciations impactant le FRI ions réglementées / Autres (c/78748) lons réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulem lons et dépréciations lons et dépréciations lons et dépréciations lons et dépréciations	ssurance maladie partement sager sager sager stributes sager stributes sager stributes stri	tat surance maladie sager surance maladie sager sinanceurs si par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - ARS les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations et dépréciations inécessaire) les par dotations et dépréciations impactant le FRI lons réglementées d'acutes (c/78748) lons réglementées d'acutes (c/78748) lons réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de routem exploitation lons et dépréciations lons et dépréciations set de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	tarification tat tat ssurance maladie ssurance maladie se financeurs es financeurs es financeurs es financeurs les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - ARS les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Préfets les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) (2) - Conseils de les par dotation et exploitation in reconductibles (pour les plus les les par les
et amortissements excédentaires différés	אוכווועבר טבדוכו אואם (א - ט)	NOMINE DEELOTABE (A B)				21) - ESSMS privės	21) - ESSMS privės	21) - ESSMS privės	r la couverture du besoin en fonds de rouler 21) - ESSMS privés	; publics des entités gestionnaires d'ESSMS r la couverture du besoin en fonds de rouler 21) - ESSMS privés	748) publics des entités gestionnaires d'ESSMS r la couverture du besoin en fonds de rouler 21) - ESSMS privés	spréciations impactant le FRI 748) : publics des entités gestionnaires d'ESSMS r la couverture du besoin en fonds de rouler 21) - ESSMS privés	alues nettes d'actif (ESSMS privés) spréciations impactant le FRI [748] publics des entités gestionnaires d'ESSMS r la couverture du besoin en fonds de rouler [71] - ESSMS privés	alues nettes d'actif (ESSMS privés) épréciations impactant le FRI 748) publics des entités gestionnaires d'ESSMS r la couverture du besoin en fonds de rouler	des immobilisations alues nettes d'actif (ESSMS privés) spréciations impactant le FRI 748) publics des entités gestionnaires d'ESSMS publics de rouler la couverture du besoin en fonds de rouler	de résultat des immobilisations alues nettes d'actif (ESSMS privés) spréciations impactant le FRI 748) r publics des entités gestionnaires d'ESSMS r la couverture du besoin en fonds de rouler r la couverture du besoin en fonds de rouler	sultat de l'exercice de résultat des immobilisations alues nettes d'actif (ESSMS privés) spréciations impactant le FRI 748) r publics des entités gestionnaires d'ESSMS r la couverture du besoin en fonds de rouler 21) - ESSMS privés	de résultat de l'exercice de résultat de l'exercice des immobilisations alues nettes d'actif (ESSMS privés) spréciations impactant le FRI publics des entités gestionnaires d'ESSMS privés r la couverture du besoin en fonds de rouler 21) - ESSMS privés	de résultat de l'exercice de résultat des immobilisations alues nettes d'actif (ESSMS privés) apréciations impactant le FRI (748) publics des entités gestionnaires d'ESSMS privés r la couverture du besoin en fonds de rouler (74) - ESSMS privés	de résultat de l'exercice de résultat des immobilisations alues nettes d'actif (ESSMS privés) épréciations impactant le FRI (748) publics des entités gestionnaires d'ESSMS publics des entités gestionnaires de rouler r la couverture du besoin en fonds de rouler	et produits non encaissables sultat de l'exercice de résultat des immobilisations des immobilisations spréciations impactant le FRI (748) publics des entités gestionnaires d'ESSMS publics de router ria couverture du besoin en fonds de router	et produits non encaissables de résultat des immobilisations des immobilisations préciations impactant le FRI 748) publics des entités gestionnaires d'ESSMS ria couverture du besoin en fonds de rouler	et produits non encaissables sulfat de l'exercice de résultat des immobilisations dues nettes d'actif (ESSMS privés) spréciations impactant le FRI 148) publics des entités gestionnaires d'ESSMS publics des entités gestionnaires d'ESSMS	nes si nécessaire) et produits non encaissables suitat de l'exercice de résultat des immobilisations des immobilisations spréciations impactant le FRI 748) publics des entités gestionnaires d'ESSMS publics des entités gestionnaires de rouler r la couverture du besoin en fonds de rouler	les (une ligne par financeur) (2) - Consells (nes si nécessaire) nes si nécessaire) et produits non encalissables de résultat de l'exercice de résultat des immobilisations des immobilisations des immobilisations fipréciations impactant le FRI. 748) publics des entités gestionnaires d'ESSMS privés (publics des entités gestionnaires d'ESSMS privés)	les (une ligne parfinanceur) (2) - Préfets les (une ligne parfinanceur) (2) - Conseils nes si nécessaire) nes si nécessaire) et produits non encaissables de résultat des immobilisations des immobilisations des immobilisations préciations impactant le FRI 148) publics des entités gestionnaires d'ESSMS publics des entités gestionnaires de rouler ria couverture du besoin en fonds de rouler	les (une ligne par financeur) (2) - ARS les (une ligne par financeur) (2) - Préfets les (une ligne par financeur) (2) - Conseits o les (une ligne par financeur) (2) - Conseits o nes si nécessaire) et produits non encaissables et produits non encais	les (une ligne par financeur) (2) - ARS les (une ligne par financeur) (2) - Préfets les (une ligne par financeur) (2) - Conseits nes si nécessaire) nes si nécessaire) et produits non encaissables et produits non encaissables de résultat des immobilisations des immobilisations spréciations impactant le FRI 148) publics des entités gestionnaires d'ESSMS publics des entités gestionnaires de rouler r la couverture du besoin en fonds de rouler	les (une ligne par financeur) (2) - ARS les (une ligne par financeur) (2) - Préfets les (une ligne par financeur) (2) - Conseils nes si nècessaire) et produits non encaissables et produits non encaissables de résultat de résultat des immobilisations des immobilisations préciations impactant le FRI 148) publics des entités gestionnaires d'ESSMS publics des entités gestionnaires de rouler r la couverture du besoin en fonds de rouler	les (une ligne par financeur) (2) - ARS les (une ligne par financeur) (2) - Préfets les (une ligne par financeur) (2) - Conseils (les (une ligne par financeur) (2) - Conseils (les (une ligne par financeur) (2) - Conseils (les inmobilisations)	les (une ligne par financeur) (2) - ARS les (une ligne par financeur) (2) - Préfets les (une ligne par financeur) (2) - Consells (les fune ligne par financeur) (2) - Consells (les funes si nécessaire) res si nécessaire) ret produits non encaissables et produits non encaissables de résultat des immobilisations des immobilisations des immobilisations des immobilisations piréciations impactant le FRI res couverture du besoin en fonds de rouler res couverture du besoin en fonds de rouler	les (une ligne par financeur) (2) - ARS les (une ligne par financeur) (2) - Préfets les (une ligne par financeur) (2) - Conseits of les (une ligne par financeur) (2) - Conseits of les sinécessaire) nes si nécessaire) et produits non encaissables et produits non encaissables de résultat des immobilisations des immobilisations des immobilisations lues nettes d'actif (ESSMS privés) spréciations impactant le FRI 148) publics des entités gestionnaires d'ESSMS publics des entités gestionnaires de rouler ria couverture du besoin en fonds de rouler	les (une ligne par financeur) (2) - ARS les (une ligne par financeur) (2) - Préfets les (une ligne par financeur) (2) - Préfets les (une ligne par financeur) (2) - Conseils of the ligne par financeur) (2) - Conseils of the ligne par financeur) (2) - Conseils of the ligne par financeur) (2) - Préfets et produits non encaissables et pr
aires différés	33								onds de roulement	ilres d'ESSMS (c/78921) - ESS onds de roulement	ilres d'ESSMS (c/78921) - ESS	ilres d'ESSMS (c/78921) - ESS	rivés) ilres d'ESSMS (c/78921) - ESS onds de roulement	rivés) lires d'ESSMS (c/78921) - ESS	rivės) lires d'ESSMS (c/78921) - ESS	rivės) ilres d'ESSMS (c/78921) - ESS	rivés) ires d'ESSNS (c/78921) - ESS	rivės) lires d'ESSMS (c/78921) - ESS	rivės) ilres d'ESSMS (c/78921) - ESS	rivés) lires d'ESSMS (c/78921) - ESS	rívés) ires d'ESSMS (c/78921) - ESS	s rīvēs) līres d'ESSMS (c/78921) - ESS	rivės) lires d'ESSMS (c/78921) - ESS	s rivės) ilres d'ESSMS (c/78921) - ESS	z) - Conseils départementaux rivés) s lires d'ESSMS (c/78921) - ESS	2) - Préfets 2) - Conseils départementaux (rivés) s s irres d'ESSMIS (c/78921) - ESS	2) - ARS 2) - Préfets 2) - Conseils départementaux 2) - Conseils départementaux 3) - Conseils départementaux 4) - Conseils départementaux 5) - Conseils départementaux 5) - Conseils départementaux 5) - Conseils départementaux 5) - Conseils départementaux 6) - Conseils de la conseil	2) - ARS 2) - Prófels 2) - Conseils départementaux rivés) s lires d'ESSMS (c/78921) - ESS	2) - ARS 2) - Préfets 2) - Conseils départementaux rivés) s lires d'ESSMS (c/78921) - ESS	2) - ARS 2) - Préfeits 2) - Conseils départementaux rivés) s lires d'ESSMS (c/78921) - ESS	2) - ARS 2) - Préfets 2) - Conseils départementaux rivés) s s sires d'ESSIMS (c/78921) - ESS	2) - ARS 2) - Préfeis 2) - Conseils départementaux rivés) s	2) - ARS 2) - Préfets 2) - Conseils départementaux rivés) s ilres d'ESSMS (c/78921) - ESS
) - ESSMS privės) - ESSMS privės) - EGSMS privės) - ESSNIS privės) - ESSNS privės) - ESSMS privės) - ESSINS privės) - ESSIMS privės) - ESSMS privės) - ESSNS privės) - ESSNS privės) - ESSMS privės) - ESSIMS privės) - ESSIMS privės) - ESSINS privės	antaux) - ESSMS privės	niaux	antaux) - ESSIMS privės	antaux	nfaux	antaux	nitaux) - ESSINS privés	antaux
0,00 €	0,00€	0.000,1	678 631 71 G	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €															250 90	250 90	250 90	250 90	250 90	250 gr	356 22 86 50 15 00 250 90	250 90 250 90	326 22 86 50 15 00 250 90	326 22 326 22 86 50 15 00
0,00 € 250 904,93 € 0,00 € 301 125,07 €				0,00 €	0,00 €	elee 4	0.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 @	0,00 @ 0,	0,00 e	0.00 e	0.00 e	0.00 e	0.000 e	0.00 e	0.000 e	0.00 e				250 9	250 9	250 9	250 9	250 9	250 9	250 9	250 9	250 9	250 g
																					0,00 € 0,			250 9	250 9I	250 91	250 9	250 91	250 91	250 g	250 91	250 9	250 91
250 904,93 € 250 9 301 125,07 € 301 1:																					0,00 €			250 9	250 91	250 91	250 9	250 91	250 91	250 9	250 91	250 91	250 91
250 904,93 € 250 301 125,07 € 301																					0,00 €	0,00 €	0,00 €										
250 904,93 € 250 301 125,07 € 30																					0,00 €	0,00 €	0,00 €										
250 904,93 € 301 125,07 €	250 904,93 € 301 125,07 €	250 904,93 €																				0,00 €											
301 125,	301 125,07		250 904,93 €											A	Acct 094- Date	Accusé 094-26 Date de	Accusé de 094-26940 Date de ré	Accusé de réc 094-2694004: Date de récep	Accusé de récep 094-269400453- Date de réceptio	Accusé de réceptior 094-269400458-202 Date de réception pr					90	90	90	Accusé de réception en préfecture 094-269400453-20251104-2025-06-04-DE Date de réception préfecture : 38/11/2025	90	90	90	90	Accusé de réception en préfecture 094-269400458-20251104-2025-06-04-DE Date de réception préfecture : 18/11/2025

(2): ARS / Préfets / Conseils départementaux

grave
Plan global
1
g .)
See 9
(0)
2
Bal
B-74
8
Sec.
E al
de
E
88-1
85-4
10-1
on to
inancerr
-
nent
100
To
-
-
ia
ಾ
-
-
III ~
(0)
200
Mary 1
G
May 1
100
HI.
(Page)

		מ מח מ		0.00 €	0,00€ 0,00€	0,00 € 0,00 € 0,00 €
- 1		0,00€		-301 125,07 € -301 12	-301 125,07 € -301 125,07 € -301 12	-301 125,07 € -301 125,07 € -301 125,07 € -301 12
		0,00 €		0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
		0,00 €		0,00 €		0,00 € 0,00 €
nnaires	(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	d'ESSMS 0,00 €	0,00	0,00 € 0,00 € 0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00
		0,00 €		0,00 €		0,00 € 0,00 €
		0,00 €		0,00 €		0,00 € 0,00 €
		0,00 €		0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
(FKI) Reprises sur provisions regiementees impactant le FRI (dont c/78748)		0.00	0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
		0 00 €		0.00 €	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €
		0.00 €		0.00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
		0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €		0,00 € 0,00 €
		0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00€		0,00 € 0,00 €
(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68901) - ESSMS privés	VS.	VIS 0,00 €	0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)		0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
		0,00 €	m	€ 0,00 €	€ 0,00 € 0,00 €	€ 0,00 € 0,00 € 0,00 €
		0,00 €		0,00 €	0,00 6	טיסטיע טיסטיע
		0,00 €		0,00	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €
		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	-301 13	-301 125,07 € -301 12	-301 125,07 € -301 125,07 € -301 12	-301 125,07 € -301 125,07 € -301 12
	-	0,00€	0,00 € -301 125,07 €	J.	-301 125,07 €	-301 125,07 € -301 125,07 €
		070001,710		000,00 0	00t 000,00 t	COT COCION C
	0	679 631 71 £	74,93 € 552 030 00 €	n	552 030 00 £ 552 03	552 030.00 € 552 030.00 € 552 030.00 € 552 030.00 €
		16 300,00 €		0,00€	0,00€	0,00 th 0,00 th
		126 601,71 €	126 601,71 € 0,00 €		0,00 €	0,00 € 0,00 €
	5	544 530,00 €	544 530,00 € 544 530,00 €	€ 544 530,00 € 544 53	€ 544 530,00 € 544 530,00 € 544 5	€ 544 530,00 € 544 530,00 € 544 530,00 € 544 53
		/ 500,00 €	/ 500,00 € / 500,00 €	7 300,00 6	E 1 300,00 E 1 300,00 E	E / 500,00 E / 500,00 E
		1 700 00 0	0	0	2 500 00 6	2 500 00 6 7 500 00 6
	0	678 631,71 €			250 904,93 €	250 904,93 € 250 904,93 € 250 904,93 €
	0	0/8 031,/16	0/8 031,71 € 230 904,93 €	250 501 55 6	200 904,90 € 200 904,90 €	250 504,50 € 250 504,50 € 250 504,50 €
	0	678 671 71 6		250 004 03 £ 250 01	250 904 93 £ 250 904 93 £ 250 90	250 904 93 € 250 904 93 € 250 90
		0,00 €	0,00 € 0,00 €		0,00 €	0,00 € 0,00 €
		250 904,93 €	250 904,93 € 250 904,93 €		200 804,80 € 200 804,80 €	200 304,33 € 200 304,33 € 200 304,33 €
	,	250 204 20		250 004 03 6	250 004 03 6 250 004 03 6 250 0	250 904 93 6 250 904 93 6 250 90
		0.00€		0,00 €	0,00 €	0,00 € 0,00 €
	4	427 726,78 €	427 726,78 € 0,00 €		0,00 €	0,00 € 0,00 €
	B	modifié)	modifié) actualisée)	ac	actualisée)	actualisée) actualisée)
	202	Ć	1010			

110		modifié)	actualisée)	actualisée)	actualisée)	actualisée)	actualise	actualisée)
1707	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	9 00'0 €	0,00 €	0,00 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	0,00 €						0,00 €
ш	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	9 00'0	€ 00'0	9 00'00 €	€ 00'00	€ 0000	9 00'00 €	€ 00'0
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687/ ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	9 00'0	9 00'0	9 00'0	00,00 €	0,00 €	0,00 €
	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	9) 00'00 €						
1	Subventions d'investissement (compte 13)	9 00'00 €						
97.5	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	9 00'00 €						
	Produits des cessions d'éléments d'actif	9 00'0	9 00'0	9 00'0	9 00'0	€ 00'00	9 00'0	9 00'00 €
	Comptes de liaison investissement (ESSMS privés)	9 00'0						
	Autres							
	Diminution des financements stables d'investissement de la période = (6)	0,00 €	9 00'0 €	9 00'0	9 00'0 €	9 00'0 €	9 00'0 €	0,00 €
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - Réduction - (sauf compte 106)	0,00 €						
	Remboursements des emprunts antérieurs (à plus d'un an) (part capital)							
	Remboursements des emprunts prévus au plan (à plus d'un an) (part capital)							
	Acquisition d'immobilisations :	0,00 €	0,00 €	9 00'00 €	0,00 €	9 00'0 €	0,00 €	9 00'0
	Immobilisations incorporelles	0,00 €		0				
	Terrains	9 00'00 €						
	Agencements de terrains	9 00'0			2,112			
_	Constructions	0,00 €						
_	Installations techniques matériel et outillage	9 00'0						
	Autres immobilisations corporelles	9 00'0					1	
	Immobilisations en cours	9 00'0						
_	Immobilisations financières	9 00'00 €	0.17		-1			i i
1	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	9 00'0	9 00'0	€ 00,00	9 00'0	€ 00'0	9 00'0 €	00'0
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €						
	Autres							
3	Comptes de liaison investissement (ESSMS privés)	0,00 €					0 2	
7	Variations du FRI (5) - (6) = (7)	0,00€						0,00€
40	FRI initial = (8)	0,00 €						0,00 €
	FRI cumulé de fin de période = $(7) + (8) = (9)$	0,00 €			ı			0,00 €
(45)	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	0,00 €	100	-301 125,07 €		Section 2		-301 125,07 €
511	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE = (4)	0,00 €	-301 12		-301 12	-301 125,07	-301 125,07	-301 125,07 €
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	9 00'0	9 00'0	00'0 €	9 00'0	0,00 €	0,00 €
- 6	Comptes de liaison trésorerie (stable) (ESSMS privés)			:				
15	Nuues Diminition des financements stables d'exploitation de la nériode = (11)	0.00 €	€ 00.00	0.00€	9 00'00 €	€ 00'00	9 00.00 €	€ 00'0
L	Description of insurance described on a control of the control of							
1	NEDISE II III VESIISSEITIEI LA GESTESEI VESU GE COUVEI LA BERNAMEN ARTE ACTIVITATE À l'Investissement							
1	Appropried des résultats a mivesussement.				1			
	ESSESS priv.: 106857)	н .	_		75		1	
Ш	(영內國史) de liaison trésorerie (stable) (ESSMS privés)	W						
_	Agical and a second a second and a second an	0000		200 304 400	3 20 30 400		201 105 07	204 405 07 5
_	V扱Matoris du FRE (10) - (11) = (12)	0,00	-301 12					1 505 625 25
_	FRE-Britial = (13)	0,00 €						-1 505 625,35 E
#	F服氏 Quinulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	0,00 €				7	9	-1 806 /50,42 €
H	Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	0,00€	-301 12	-301 125,07		-301 125,07		
5	FBWG initial = (16)	0,00 €	00'00 €					-1 505 625,35 €
	Politics de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	0,00 €	-301 125,07 €	-602 250,14 €		-1 204 500,28 €	-1 505 625,35 €	-1 806 750,42 €
		2025 (EPRD	2026 (projection	2027 (projection	2028 (projection	2029 (projection	2030 (projection	2031 (projection
F	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00 €				1 RY		
_	Augmentation des stocks							
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)							
±								

		_	0	©	_	_	0						_				•)		Î		•	-		_					_				_
Т		R	A T	10	S														ס		_		<u> </u>							70		П		α
The state of the state of the second of the second	Marge brute d'exploitation	Taux de vétusté global des immobilisations (1)	Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	Trésorerie en jours	CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (> 1)	Durée apparente de la dette (< 10 ans)	Taux d'endettement (< 50%)		Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	Mesures correctives le cas échéant	Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)	Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an	Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios		Liquidités de fin de période = liquidités de début de période + (23) + (26)	Variations des financements à court terme = (26)	Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	Trėsorerie Initiale = (24)	Variations de la trésorerie sur la période = $(7) + (12) - (20) = (23)$	BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	BFR initial = (21)	Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	Autres diminutions du BFR	Augmentation des dettes fournisseurs	Diminution des créances (effet volume ou prix)	Diminution des stocks	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	Conso augmentation on principal and principa
16 24%	110 226,78 €	0,00%	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00%	N (EPRD modifié)	0,00€		0,00 €	0,00 €		0,00€	0,00€				2025 (EPRD modifié)		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€					0,00 €	
-120 02%	-301 125,07 €	0,00%	-120,02%	-199,10	0,00	0,00	0,00%	N+1 (projection actualisée)	0,00€		0,00€	0,00 €		0,00 €	0,00€				2026 (projection actualisée)		-301 125,07 €		-301 125,07 €	0,00 €	-301 125,07 €	0,00€	0,00 €	0,00€					0,00 €	
-120 02%	-301 125,07 €	0,00%	-120,02%	-398,21	0,00	0,00	0,00%	N+2 (projection actualisée)	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €				2027 (projection actualisée)		-602 250,14 €		-602 250,14 €	-301 125,07 €	-301 125,07 €	0,00€	0,00 €	0,00€					0,00€	The state of the s
-120 02%	-301 125,07 €	0,00%	-120,02%	-597,31	0,00	0,00	0,00%	N+3 (projection actualisée)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	15	0,00 €	0,00 €				2028 (projection actualisée)		-903 375,21 €		-903 375,21 €	-602 250,14 €	-301 125,07 €	0,00 €	0,00€	0,00€		2-02			0,00 €	
-120 D2%	-301 125,07 €	0,00%	-120,02%	-796,41	0,00	0,00	0,00%	N+4 (projection actualisée)	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €				2029 (projection actualisée)		-1 204 500,28 €		-1 204 500,28 €	-903 375,21 €	-301 125,07 €	0,00€	0,00€	0,00€					0,00€	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
%c0 0c1-	-301 125,07 €	0,00%	-120,02%	-995,51	0,00	0,00	0,00%	N+5 (projection actualisée)	0,00 €		0,00€	0,00€		0,00 €	0,00 €				2030 (projection actualisée)		-1 505 625,35 €		-1 505 625,35 €	-1 204 500,28 €	-301 125,07 €	0,00€	0,00€	0,00€		The state of the s			0,00 €	
-120 02%	-301 125,07 €	0,00%	-120,02%	-1194,62	0,00	0,00	0,00%	N+6 (projection actualisée)	0,00 €		0,00 €	0,00€		0,00 €	0,00 €				2031 (projection actualisée)	Accusé de récep 094-269400453 Date de réception	-1 805 750,42 €	en en 2517 réfe	-1 806 ₹ 50,42 €	-1 505-625,35 €	-304 7 35,07 €		4-D25,00 €						0,00€	

^{(1) ;} Le taux de vétusté pour l'année N est calculé à partir des données du tableau "Bilan financier". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" di-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

C. 7
re 2024
3
-
O
(
(4)
6
·w
70
u 31 décei
3,200
GO.
7.0
nent au
5.40
a
യ
0
ds
lbed
u fonds de roulen
10
5
-
100
100
(3)
ы
0
-
nation du
8-0
н
Brank.
-
40
(m)
91,5
15
0
Sec.
10
15
17.
Final I
1000
Œ
-
2

2022 Reda 20224 (1) Filamentaments stabilists (1990 Providence of thosis propriets (1990 Providence of thosis a fine-selecement (1990		Biens			Financements		
			2023	Réel 2024 (1)		2023	Réel 2024 (1)
Climestissement ringatif (44) Total II 0,000 € 0	⋒	Hiens stables Immobilisations incorporelles brutes Immobilisations corporelles brutes - Terrains - Agencements de terrain - Constructions - Installations techniques, matériel et outillage - Autres immobilisations corporelles en cours Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2) Immobilisations financières Amortissements comptables excédentaires différés (3) Charges à répartir sur plusieurs exercices Autres Compte de liaison investissement (3)		9 00'0	éserves et fonds propres à l'investissement tissement tissement suvellement des inmobilisations estisement (3) tées des plus-values nettes d'actif assimilées (à plus d'un an à l'origine) ments reçus si mmobilisations corporelles inmobilisations corporelles par l'autorité de tarification (3) (6) mobilisations mobilisations mobilisations		∌ 00°0
Compact Comp		Total II	9 00'0	0,00 €		9 00'0	9 00'0
Riseaverse de l'activistante statistée à la couverture du BFR Riseaverse de compareation de décide de l'activistante de décide l'activistante de décide l'activistante de décide l'activistante de décide l'activistante d'activistante d'activi		Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	9 00'0	9 00'0	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	€ 00'0	9 00'0
International Page Control March Control		Actifs stables d'exploitation Report à nouveau déficitaire (4) Résultat déficitaire (4) Créances glissantes Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Financements stables d'exploitation Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR Réserves de compensation des déficits Réserves de compensation des déficits Réserves dentaire (4) Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4) Provisions pour risques et charges Fonds dédiés à l'exploitation (3) Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers Autres Autres Comme de l'aison trésorgaie (stable) (3)		
Internet dexploitation négatif (II-IV) 10,00 € 10,			9 00 0			9 00 0	9 00 0
Protection of the protection			9000			0.00€	0.00€
Potting department of the properties of the pr		Fonds de roulement net alobal négatif	€ 00.0		Fonds de roulement net global positif	0,00 €	9000€
Pede liaison d'exploitation (3) Total VI 0,00 € Excédent de liaison d'exploitation (VI-V) Total VI 0,00 € Excédent de financement d'exploitation (VI-V) 0,00 € Excédent de financement d'exploitation (VI-V) 0,00 € Erinancement d'exploitation (VII-VII) 0,00 € Erinancement d'exploitation (VII-VIII) 0,00 € Erinancement d'exploitation (VII-VIII) 0,00 € Erinancement d'exploitation (VIII-VIII) 0,00 € Erinancement d'explo		Valeurs d'exploitation Stocks et en-cours Stocks et en-cours Avançes et acomptes versés (安德斯ces sur organismes payeurs, usagers et clients (安德斯ces sur organismes payeurs, usagers et clients (安德斯ces diverses d'exploitation (宋德斯ces diverses d'exploitation (宋德斯ces irrécouvrables admises en non valeur (5) (安藤斯ces constatées d'avance (安藤斯ces pour congés payés			Avances reques Avances reques Fournisseurs Dettes sociales et fiscales Dettes diverses d'exploitation Produits constatés d'avance Ressources à reverser à l'aide sociale Fonds déposés par les résidents Autres		
Total VI 0,00 € Excédent de financement d'exploitation (VI-V) 10tal V 0,00 €						9000	2000
Besoin en fonds de roulement (VI-V) 0,00 € 0,00 € 0,00 € Einancements à court dermine several de mancement à court dermine several d'immobilisations Founds des majeurs protégés Concours bancaires courants Financements à courants Fonds des majeurs protégés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie Intérêts courants Ligne de trésorerie Intérêts courants Ligne de trésorerie Compte de liaison trésorerie (3) Total VIII 0,00 € Trésorerie positive (VIII-VII) 0,00 € Concours bancaires de placement Trésorerie positive (VIII-VII) 0,00 € Concours bancaires de placement Einancements à currante de placement Einancements à courants Concours bancaires courants Concours bancaires courants Ligne de trésorerie (3) Total VIII 0,00 € Compte de liaison trésorerie (VIII-VII) Colo € Compte de liaison trésorerie négative (VIII-VIII) Colo € Concours bancaires de placement Colo € Concours bancaires de placement Colo € Concours bancaires de placement Colo € Compte de liaison trésorerie (3) Total VIII Colo € Concours bancaires de placement Colo € Colo € Concours bancaires de placement Colo €						0,00	0,00 €
Total VIII 0,00 € 0,00 € Trésorerie négative (VIII-VII) 0,00 €		s mot	0,00 €		Financements a court terme Fournisseurs d'immobilisations Fonds des majeurs protegés Concours bancaires courants Ligne de trésorerie Intérêts courus non échus Autres (dont empunits à un an au plus)	מ'ים	3 00'0
0,00 € 0,00 € Trésorerie négative (VIII-VII) 0,00 €					Compte de liaison (lesorene (3)	9 00 0	0.00 €
					Trésorerie négative (VIII-VII)	9 00'0	€00'0

		Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS:			(4): Sous contrôle de tiers financeurs	(2) : PPP = partenariat public privé (3): ESSMS privés seulement	(1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1	TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)
		OK	N-2				ter après la clôture de l'exerc	0,00 €
		OK	N-1				ice N-1	0,00 €
					(8) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement.	 (6): Montant précédé du signe "-" (7): Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs 	(5): ESSMS publics seulement	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)
en pro 1104 fectu	réfec: 4-202 ure :	ture 25-06-1	04-D		CAS ou un CIAS seulement.			0,00 €
i			Ī	Ÿ.				0,00 €

Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2023	Valeur de l'indicateur pour 2024
1. Endettement à moven et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comples 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	%00°a	%00°a
1.2. Apurement de la dette (>2)	immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme	00'0	00'0
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comples 16 hors c/165, c/1688 et c/169) CAF	00'0	00'0
2.1. Vetuste des immobilisations (2)			
Construction	Solde créditeur des comples 28	%00'0	%00'0
Installations techniques, matériel et outillage	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	%00'0	%00'0
Autres immobilisations corporelles		0,00%	0,00%
3. Equilibres du bilan 3.1.a. Fonda de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	The state of the s	00'0	00'0
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	Total classes # (charges decisionables protestered)	00'0	
Fonds de roulement net global (FRNG)		0,00	00'0
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 L Total classe 6 (charges décalssables uniquement)	00'0	00.0
3.1.c. Tresorerie en jours d'exploitation	Irésoreire x 3851. Total classe 8 (changes décaissables uniquement)	00'0	00'0
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comples 141 et 10685 x 3851. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	00'0	00'0
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20].)	[Stocks (solde déblieur classe 31] x 3651. Total des consommations (comptes 601 à 603)	00'0	00'0
4.2. Créances (< 30 j.)	(Solde debliaur comples 41) x 365 j. Total des prodults (comptes 70 et 73)	00'0	00:00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45.).	(Soide créditeur comptes 401) x 365 L. Total des charges (comptes 60 a 62) (3)	00'0	00'0
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	(Solde créditeur comples 43 et 44) x 3651. Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)	00'0	00'0
5. Autres		Sangarate Indian	
5.1 Taux de CAF (5 à 10%)	CAE.x100 Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	%00'0	%00'0
5.2 Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (c/10686 ou c/106856) x100 Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et c/713	%00°0	%0000
5.3 Taux de marge brute	[Comples 70 à 75 - comples 60 à 65) x 100	%00'0	%00'0

(1) Données nécessaires au calcul automatique du ratio financier 1.1.
(2) hors comples 23
(3) Hors comples 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Consigne de remplissage ; reporter dans cot orgiet los valeurs déjá reresegnées dans le demier EPRD executore. Les calculs de ces raitos seront automatices dans une version ultéreure du fichier.

Donnees complementaires necessaires au calcui des ratios	Exercice 2023	Exercice 2023 Exercice 2024
Montant du compte 169 - Solde débiteur (précédé du signe "-") (1)		
Solde du compte 41 au 31/12		
CAFIAF		
Total classe 6 (charges decaissables uniquement)		
Total des consommations (comptes 601 à 603)		
Total comptes 60 à 62		
Total comples 63 et 645 à 647		
Total compte 8611 inscrit en produits		
Total complex 60 à 65		
Total comples 70 et 73		
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)		
Total comptes 709 et 713		
Total classe 7 (sauf o/76, c/77, c/786 et c/ 787)		
Marge brute d'exploitation		
Cont. in Both in the Cont. The Cont.		

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Total					Total																												compte	N° de		
		Quotes-parts Autres opérations faites en commun	Quote-part des frais de siège	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun																													Libolio	l ibolló	- Continue of the property of	Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait etre egale a (1)
					- €																												du compte (1)	Montant total	o	rait etre egale a (
																																	(nature)	Clé de		_
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	%	CRPP modifié	ACII	A	
·					- E																											Montant	P fié	Acuvites/Essims relevant au benineue au choim (2)	HACONO MA	
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	%	CRPA 1 modifié) lelevalit or		
					ه																											Montant	nodifié	r beilliene	párimàtro	
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	%	CRPA modifié	da Chom (OBOM (
- €					- €																											Montant	1000		2	
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%0	000 94-2 ate	O G G G G G G G G G G G G G G G G G G G	000 004:	Option	Oge 025 préf	n.pr	éfec -202 re :	(synthesis (3)	périmètre du CP		
.					Ф																											Montant	9)(3)	CPOM		

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Nature du contrat Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées	s payées		Redevances	Redevances restant à payer selon échéances	réances	
				de l'exercice	comulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
Total				0.00 €	€ 0.00 €	9 00.00 €	9 000€	9 000 €	0.00 €	0.00 €

ARRETE ET SIGNATURES

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES :
VOTES : Pour : Contre : Abstentions :
Date de convocation :
Présenté par Mme Kristell NIASME, A Villeneuve Saint Georges, le Mme La Présidente, Kristell NIASME,
Délibéré par l'assemblée, réunie en session A Villeneuve Saint Georges, le Les membres de l'assemblée délibérante,
Nom et Prénom du signataire

Nom et Prenom du signataire	
ALVES Bernardina	
BAUER Daniel	
DAVY Yolande	
DOUNRAR Rachida	
FELLAH Rahma	
GBAGBO Juliette	
LEROI Bernard	
MOORS Jean-Yves	
NIASME Kristell	
PEREIRA Carmita	
TOURE Founé	

Certifié exécutoire par Mme La Présidente, Kristell NIASME, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la date de publication le

A Villeneuve Saint Georges, le